



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)

-----□□-----

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE

« Espaces, Cultures et Développement »

(EDP)

Filière : Sociologie-Anthropologie

Option : Sociologie du Développement

-----□□-----

Mémoire de Diplôme d'études Approfondies (DEA)

Sujet

**Déterminants socioculturels de la persistance des violences conjugales
dans la ville de Bohicon**

Réalisé par :

HOUNDOTE Akotchayé Maxime

Sous la direction de :

Dr. Albert TINGBE-AZALOU
Maître de Conférences
des universités/CAMES

Jury:

Président et Rapporteur : Dr. Albert TINGBE-AZALOU (MC)

Examineurs : Dr. Brice TENTE (MC) et Dr. Cyriaque AHODEKON (MC)

Note obtenue : 16/20

Mention : Très bien

Soutenu le 24/03/2016 à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)

-----□□-----

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE

« Espaces, Cultures et Développement »

(EDP)

Filière : Sociologie-Anthropologie

Option : Sociologie du Développement

-----□□-----

Mémoire de Diplôme d'études Approfondies (DEA)

Sujet

**Déterminants socioculturels de la persistance des violences conjugales
dans la ville de Bohicon**

Réalisé par :

HOUNDOU Akotchayé Maxime

Sous la direction de :

Dr. Albert TINGBE-AZALOU
Maître de Conférences
des universités/CAMES

Jury:

Président et Rapporteur : Dr. Albert TINGBE-AZALOU (MC)

Examineurs : Dr. Brice TENTE (MC) et Dr. Cyriaque AHODEKON (MC)

Note obtenue : 16/20

Mention : Très bien

Soutenu le 24/03/2016 à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
DEDICACE.....	3
REMERCIEMENTS	4
DEFINITION DES SIGLES ET ACRONYMES.....	5
RESUME.....	7
ABSTRACT	8
sinsɛxwe nú xó	9
INTRODUCTION.....	10
PREMIERE PARTIE	12
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE	13
CHAPITRE 2 : MONOGRAPHIE CONTEXTUELLE.....	34
CHAPITRE 3 : CADRE METHODOLOGIQUE.....	44
DEUXIEME PARTIE	53
CHAPITRE 4 : TYPOLOGIE ET FACTEURS SOCIAUX PREDISPOSANT LES PARTENAIRES AUX VIOLENCES CONJUGALES.....	54
CHAPITRE 5 : FACTEURS CULTURELS ET IMPACT DES VIOLENCES CONJUGALES	73
CHAPITRE 6 : INSTITUTIONS DE CONTROLE SOCIAL FACE A LA PERSISTANCE DES VIOLENCES CONJUGALES A BOHICON	84
CONCLUSION	96
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	99
ANNEXES	104
TABLE DES MATIERES	108

Liste des tableaux

Tableau I : Centres de documentation parcourus et type d'informations recueillies	45
Tableau II : Echantillon	49
Tableau III : Chronogramme	50
Tableau IV : Grille de lecture	104

Liste des figures

Figure N°1 : Cadre géographique de Bohicon	36
Figure N°2 : Répartition des enquêtés selon le sexe	50
Figure N°3 : Répartition des informateurs selon l'âge	64
Figure N°4 : Répartition des informateurs selon la nature du couple	68
Figure N°5 : Répartition des couples selon leur situation au moment de l'enquête	82
Figure N°6 : Répartition des informateurs selon leur appréciation des institutions de gestion des violences conjugales	94

Liste des graphes

Graphe N°1 : Répartition des foyers selon les types d'alliance	55
Graphe N°2 : Répartition de l'échantillon selon la nature des violences	56
Graphe N°3 : Répartition des informateurs selon le niveau d'instruction	65
Graphe N°4 : Répartition des informateurs selon leurs activités	67
Graphe N°5 : Répartition des couples selon le nombre d'enfants	69
Graphe N°6 : Répartition des informateurs selon les sources des violences	70

Liste des photos

Photo 1: Victime de violences physiques (vue de face)	60
Photo 1: Victime de violences physiques (vue de profil)	61

DEDICACE

Ce travail de recherche est dédié à :

Ma mère, Marcelline HOUNGNINOU ;

Mon père, Romain HOUNDOTÉ.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit :

- ❖ De mon Directeur de mémoire, le Professeur Albert TINGBE-AZALOU, pour l'indescriptible possibilité qu'il m'a offerte de bénéficier de son encadrement scientifique et pour la correction approfondie de ce document ;
- ❖ De tous les enseignants de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire (EDP) : « *Espaces, Cultures et Développement* », pour la formation.

Enfin, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

DEFINITION DES SIGLES ET ACRONYMES

AFJB : Association des Femmes Juristes du Bénin.

AFVP-A : Association des Femmes Volontaires pour le Progrès de l'Atacora.

AGeFIB : Agence de Financement des Initiatives de Base.

AGR : Activités Génératrices de Revenus.

APROFEJ : Association pour la Promotion de la Femme et de la Jeune Fille.

CA: Chef d'Arrondissement.

CARE: Cooperative for Assistance and Relief Everywhere.

CEDEF : Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes.

CPS : Centre de Promotion Social.

EDP: Ecole Doctorale Pluridisciplinaire.

EMPOWER: Enabling Mobilization and Policy implementation for Women's Rights.

FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines.

MFSN : Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale.

ODD : Objectifs du Développement Durable.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PTF : Partenaire Technique et Financier.

RIFONGA : Réseau pour l'Intégration des Femmes des Organisations Non Gouvernementales et Associations Africaines.

SNU : Système des Nations Unies.

USAID: United States Agency for International Development.

VBG : Violences Basées sur le Genre.

WILDAF: Women in Law and Development in Africa.

RESUME

La persistance du phénomène de violence conjugale est une réalité à Bohicon malgré les actions multidimensionnelles des structures gouvernementales et non gouvernementales qui travaillent sur le sujet. L'étude conduite par le ministère de la famille en 2009 dans le département du zou révèle que 71,4% des femmes de ce département sont victimes de violences conjugales. Le CPS de Bohicon reçoit en moyenne quatre-vingt (80) nouveaux cas de violences tous les mois.

En considérant tout ceci, il nous semble que Bohicon est une ville où la violence conjugale reste une question préoccupante. C'est le bien-fondé de la présente recherche intitulée : « déterminants socioculturels de la persistance de la violence conjugale dans la ville de Bohicon ». L'objectif général est d'expliquer les déterminants socioculturels de la persistance des violences conjugales dans la ville de Bohicon. La revue documentaire, l'entretien semi-directif, l'histoire de vie et le questionnaire sont les techniques utilisées pour atteindre les objectifs avec les outils correspondants tels : une grille de lecture, un guide d'entretien semi structuré et un questionnaire. La technique d'échantillonnage utilisée est celle non probabiliste. Les données recueillies sont traitées manuellement et renforcées par le structuro-fonctionnaliste comme modèle d'analyse.

Plus de la moitié des femmes interrogées soit 54,28% sont victimes de violences. Les trois types d'alliances constatés dans le milieu d'étude sont les unions libres, les unions matérialisées par la remise de dot entre familles et le mariage légal. La violence est plus accentuée dans les couples « union libre ». Les facteurs socioculturels explicatifs de la violence conjugale sont : la maturité physique des partenaires, le niveau d'instruction des partenaires, l'origine des partenaires, la satisfaction des besoins du foyer, la dot, l'accès à l'héritage, le statut de la femme, etc.

Mots-clés : violences conjugales, facteurs, socioculturels, Bohicon,

ABSTRACT

The persistence of the conjugal violence phenomenon is a reality in Bohicon in spite of the multi-dimensional actions of the governmental and non governmental structures that work on the topic. The survey driven by the family's ministry in 2009 in the department of the zou reveals that 71,4% of the women of this department are victims of conjugal violences. The CPS of Bohicon receives eighty on average (80) new cases of violences every month.

While considering all this, he/it seems to us that Bohicon is a city where the conjugal violence remained a preoccupying question. It is the merit of the present research titled: "sociocultural determinants of the persistence of the conjugal violence in the city of Bohicon ". The general objective is to explain the sociocultural determinants of the persistence of the conjugal violences in the city of Bohicon. The documentary magazine, the interview semi-directif, the history of life and the questionnaire are the techniques used to reach the objectives with the such corresponding tools: a grid of reading, a maintenance guide semi structured and a questionnaire. The technique of sampling used is the one non probabilistic. The introverted data are treated by hand and reinforced by the structuro-fonctionnaliste as model of analysis.

More of the half of the women interrogated either 54,28% are victims of violences. The three types of alliances noted in the middle of survey are the free unions, the unions materialized by the discount of dowry between families and the legal marriage. The violence is accentuated more in the couples" free union ". The explanatory sociocultural factors of the conjugal violence are: the physical maturity of the partners, the level of instruction of the partners, the origin of the partners, the satisfaction of the needs of the home, the dowry, the access to the inheritance, the woman's statute, etc.

Keywords: conjugal violences, factors, sociocultural, Bohicon,

sínsexwenúxó (Résumé en langue nationale fongbé)

Do gbe me fi ó, Sé we kó ná bɔ súnnú dɔ ná dɔ ace dó asi tɔn jí dɔ hwendo me. Amɔ, dɔ Gbɔ́xíkɔn to me dɔn ó, ace e súnnú lée nó kpa dó asi yětɔn lée jí ó nylá dɛ́sú, bó wá húzú ace gannaganna kpa dó me jí. Do do ba nú nũ mĩtɔn lée me ó, mĩ wá mɔ dɔ, dɔ nyɔnũ dɛe mĩ kannũbyó lée me ó, me gegě dɔ yě me [dɔ nyɔnu kanwe-ko jí ó, me kandé-wěne její (54,28%) mɔ] bó dɔ acekɔkpa baɔabaɔa mɔhũnkó yǒzó éné ó nu din dɔ xɔ yětɔn lée sá. Xóta é jí dobanúnũ mĩtɔn jínjón tawun ó dɛe: Hwendo walɔ é nyí gũɔɔdú walɔ é nó zón bɔ súnnu Gbɔ́xíkɔn tɔn gegě nó kpa ace, lobo nɔ ɔu axósú dó asi yětɔn lée jí é. Nũnyawlí mĩtɔn tají ó we nyí dɔ me bí ní tuun hwendo walɔ éné lée é nó zón bɔ nyɔnũ lée táfutáfú syén sɔ mɔ dɔ hwendo lée me dɔ Gbɔ́xíkɔn to ó me é. Alyǎnú e mĩ zǎn dó ba do nú gũɔɔwáɔ éné lée é dɔ súnnu éné lée sí bɔ yě nó dɔ nyɔnũ lée táfú we lée é hwe ǎ : mĩ kan nũ byó me lée, mĩ ɔtɔ gbeme tan tenme tenme yětɔn lée, mĩ ɔ alísá dó xóta tenme tenme lée jí, mĩ lé zán nũkánbyóme wéma dó yi xósin lée.

Linlin mĩtɔn nukɔntɔn e dɔ nũnyawlí mĩtɔn me bɔ mĩ ba dɔ me bí ní tuun ó we nyí nũ e hwendo ɔkɔpó ɔkɔpó tuun dó hwendosóɔáyí wú dɔ Gbɔ́xíkɔn to ó me é. Do fi né ó, nũ e me lée tuun ó we nyí dɔ ali do vovo atɔn nu we è hen ó, è nǎ dɔ hwendo ayí ɔe: Nyɔnũfinfin gannũgannũ, agbanniná kɔpódó alɔwliwli dɔ axosu nukɔn kɔpó. Acekɔkpa gannaganna, metáfútáfú kɔpódó mekótókótó nyɔnũ tɔn xó éné lée ó, Nyɔnũfintó lée sín hwendo me we yě jínjón tawun. Linlin mĩtɔn wegó ó we nyí dɔ me bí ní lé tuun dɔ nũ e zón bɔ súnnu éné lée nó dɔ ace gannaganna kpa dó asi yětɔn jí we lée é ɔevo lée dɛe: mazinmazin asú kɔpó asi kɔpó tɔn, wemǎmǎsé, hwendo wáɔ lée, heɔɔidɔ sín tagba lée, agban ma jó nú nyɔnũ sín tagba lée, gũɔɔdú sín tagba lée, nũɔmǎwáa dó hen meɔéé nyɔnũ lée tɔn... .

xókwín tají lée: *acekɔkpa gannaganna kpa dó nyɔnũ jí dɔ hwendo me lée; hwendo wáɔ lée, gbɔ́xíkɔn*

INTRODUCTION

A l'instar de plusieurs pays dans le monde qui œuvrent pour la réduction de la discrimination entre l'homme et la femme, le Bénin dispose d'un cadre législatif relativement favorable à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les inégalités entre l'homme et la femme posent des enjeux en termes de développement (efficacité et durabilité), de justice sociale, de respect des droits humains et de bonne gouvernance. Considérant la portée des disparités entre les deux sexes qui freinent le développement du pays en général et le respect des droits des femmes en particulier, le Bénin a mis en place un cadre légal pour combattre le phénomène. En atteste la constitution du 11 décembre 1990 en son article 26 qui dispose : « *l'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction, d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. L'homme et la femme sont égaux en droit...* » Il y a les conventions et accords auxquels le Bénin a adhéré et qui sont orientés vers la femme et la jeune fille. Il y a aussi la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) ratifiée par le Bénin en 1992, la déclaration de Mexico sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix (1976), la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique des chefs d'états de l'Union Africaine (Assembly/AU/ Decl.12(III)) de 2004, les accords de Cotonou ACP-UE de 2002 et la Loi 2011-26 du 9 janvier 2012 portant sur la prévention et la répression des violences à l'égard des femmes et des filles en République du Bénin (Fourn & Vouhé, 2006 : 29).

Tout ceci dénote de la détermination des gouvernants à lutter contre les violences conjugales qui ne sont rien d'autres que l'une des formes de discrimination dont sont victimes les femmes. Toutefois, il est à noter que cette forme de discrimination prend de l'ampleur malgré les actions

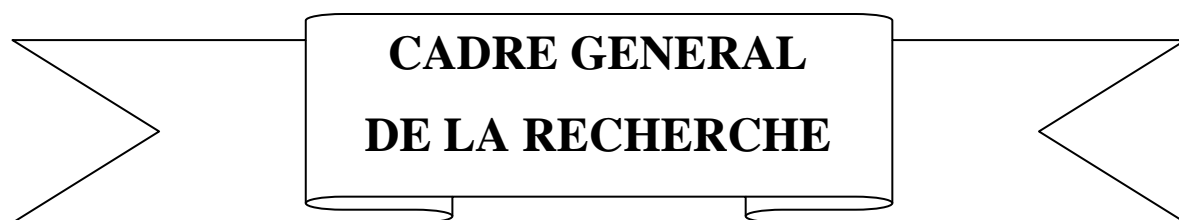
multidimensionnelles des structures gouvernementales et non gouvernementales pour lutter contre tout genre de violences à l'égard des femmes.

Selon l'état des lieux présenté par Mme Konou Idohou Léontine, présidente du Rifonga-Bénin (2015), les violences faites aux femmes sont encore d'actualité car elles sont présentes dans nos sociétés malgré les différentes actions enregistrées par les gouvernements, les Ongs et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

A ce titre, qu'est-ce qui peut expliquer la persistance du phénomène sur l'étendue du territoire national ? Seraient-ce les politiques de lutte des différents acteurs qui ne seraient plus en relation avec cette lutte ou le manque d'étude prospective ? Sinon, pourquoi un phénomène qui fait objet de lutte de plusieurs acteurs continue à prospérer ? Ce sont là, quelques interrogations importantes qui justifient la raison d'être de cette recherche dont le sujet est : *« Déterminants socioculturels de la persistance de la violence conjugale dans la ville de Bohicon »*. Cette recherche met en relation les facteurs sociaux, la culture et la violence conjugale. Il s'agit de mettre en évidence l'influence des facteurs socioculturels sur le phénomène de la violence conjugale. Les analyses relatives aux données « empiriques » se sont appuyées sur la sociologie de la famille afin d'appréhender les facteurs sociaux qui conduisent aux violences conjugales à Bohicon.

Le présent travail est subdivisé en deux (2) parties. Chacune des parties est subdivisée en trois (3) chapitres dont le premier chapitre de la première partie est : "le cadre théorique et conceptuel de la recherche".

PREMIERE PARTIE



CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE

I- Problématique

I-1-Constats

La violence s'exerce dans une grande diversité de lieux, sous une multitude de formes pour des raisons ou des destinations tout aussi distantes que les acteurs qui la produisent (Yannick, 2009). Les chiffres sont accablants sur le phénomène. Une femme sur trois dans le monde est confrontée à la violence (ONU, 2013). La violence existe alors dans toutes les régions du monde. La société béninoise n'y est donc pas épargnée. La tradition béninoise très influencée par la culture, conçoit comme toute autre tradition différemment l'homme par rapport à la femme. Cela porte à croire que la femme ne bénéficie pas de la même attention que l'homme en ce qui concerne les grandes décisions.

En effet, le statut de la femme au Bénin est influencé par la dualité du droit positif moderne (et tout un arsenal de lois protégeant les droits de la femme) méconnu jusqu'à présent par la majorité de la population (femmes et hommes) et les normes transcrites dans le « coutumier du Dahomey » de 1931, un recueil des coutumes régissant le statut juridique de la femme au Bénin. Au niveau familial, les inégalités entre l'homme et la femme sont entretenues, voire renforcées depuis fort longtemps par des pratiques ancestrales et le Coutumier du Dahomey. Celui-ci précise qu'il existe des relations de domination (par l'homme) et de subordination (de la femme) assujettissant les choix de la femme en matière d'investissement et de financement, à l'accord préalable de l'homme. Cette réalité culturelle explique alors l'ampleur du phénomène dans notre pays. L'étude conduite par le ministère de la famille et de la solidarité nationale en 2009 sur le territoire national révèle que 69 % des femmes béninoises sont victimes de violences conjugales. Vu l'ampleur du phénomène de violence faites

aux femmes, on comprend qu'il constitue un handicap majeur au développement durable.

Par ailleurs, le phénomène de violences faites aux femmes constitue un frein à la réalisation de l'objectif 5 des Objectifs du Développement Durable (ODD) : « *Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* ». Le développement ne pourrait devenir une réalité sans la réduction de toutes les formes de discriminations qui font enraciner la pauvreté. Et c'est justement pour garantir un succès dans la stratégie de lutte contre la pauvreté, que Tingbe-Azalou (2008 : 25) trouve que l'un des défis majeurs à relever est d' : « *améliorer le statut de la femme béninoise étant entendu que le genre continue d'être un facteur discriminant de la pauvreté...* ».

C'est conscient de ce fait, que ces dernières années, les acteurs de la défense des droits des femmes ont attiré l'attention de l'humanité sur ces réalités et ont insisté sur la nécessité d'y remédier dans la formulation des politiques et des programmes de développement.

On note la présence des structures non-gouvernementales intervenant sur le sujet. Elles sont entre autres l'AFJB, le RIFONGA, l'APROFEJ, l'AFVP-A, l'EQUI-Filles, SINDO et LIGUE LIFE. Ces structures travaillent sur le sujet en partenariat avec CARE International BENIN dans la mise en œuvre du programme EMPOWER. Leurs actions sont entre autres : la sensibilisation et la mobilisation des populations béninoises pour une meilleure prise de conscience des Violences Basées sur le Genre (VBG) ; l'amélioration des capacités des centres et organisations pour mieux assister les victimes et survivantes pour leurs besoins médicaux, psychosociaux et légaux ; le renforcement des capacités d'investigations et de poursuite des cas de Violences Basées sur le Genre par le système judiciaire.

S'agissant des actions des structures gouvernementales, il est à noter que le gouvernement béninois s'est amplement engagé dans la lutte contre le phénomène de violences faites aux femmes (Care Bénin, 2008). Cela se justifie par les multiples actions des gouvernants au niveau institutionnel : la mise en place d'un dispositif institutionnel et légal sous la coordination du Ministère en charge de la promotion de la femme, la création en 2002 de la Commission Nationale de Promotion du Genre avec ses ramifications dans les douze (12) départements territoriaux et l'installation des points focaux genre dans tous les ministères. Les résultats des études réalisées par CARE montrent qu' : « *une femme sur trois est victime de violence au cours de sa vie* » (Care, 2013 : 1). C'est pour cette raison que CARE estime que : « *les violences faites aux femmes constituent la violation la plus fréquente des droits humains* » (ibid.,2).

A cela s'ajoutent des séances de sensibilisation, de vulgarisation et de formation des populations sur des thèmes visant à lutter contre les violences faites aux femmes. Aussi, faut-il ajouter l'amélioration de l'environnement juridique en faveur de la femme par le gouvernement béninois, qui passe par la mise en place des dispositions législatives (loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes) et règlementaires contribuant à la réduction du phénomène. Des études annuelles commanditées par le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale (MFSN) ont permis la réalisation de ces différentes activités. Les institutions spécialisées de lutte contre les violences conjugales dans le milieu d'étude mènent également des actions telles la sensibilisation, l'accompagnement des couples victimes de violences conjugales. Toutes ces informations relatives au constat permettent de situer le problème de la présente recherche.

I-2- Problème

Il s'agit évidemment d'un problème complexe et multidimensionnel, où aucun facteur ne peut prétendre être « la » seule explication (Thériault et Gill, 2007). La société béninoise fait partie des peuples qui ayant compris les répercussions du phénomène sur le développement, mènent des actions pour y remédier. Le phénomène de violences faites aux femmes fait l'objet de tous les débats. Il interpelle alors la conscience collective. Parmi les indices de cette prise de conscience, on peut citer entre autres : les différentes sensibilisations par les presses écrite, orale et audiovisuelle ; les bandes dessinées décrivant les traitements inhumains infligés aux femmes, les actions des différentes structures gouvernementales et non gouvernementales qui travaillent sur le sujet.

Selon l'étude conduite par le Ministère de la Famille au Bénin en 2009, 69 % de femmes ont déclaré avoir subi des violences au moins une fois dans leur vie conjugale. Les formes de violences les plus courantes sont les propos injurieux (88%) et la bastonnade (75%). Les moins courantes sont la séquestration (8,5%), l'excision (8%), les cicatrices de punition, les scarifications (7%) et l'assignation à des rites traditionnels et religieux (6%).

Les entretiens exploratoires ont permis de comprendre que, plus de la moitié des femmes interrogées (51,5%) ont subi au moins une fois dans leur vie des souffrances physiques ou morales. Ces souffrances subies sont : menaces de divorce (32,8%) ; refus de manger ce que la femme a préparé (30,9%) ; est frappée au moins une fois (27,8%) ; plainte du comportement de la femme à la belle-mère (26,9%) ; injures à la femme devant les étrangers (22,6%) ; les violences sexuelles (28,5%) ; le viol de filles de 2-14 ans (1,4%) ; le rapt (8,5%) et l'excision (15%).

Les femmes représentent 54% de la population totale de la commune de Bohicon. Toutefois, le taux de participation des femmes à la prise de décisions demeure très faible (Afrique conseil, 2006). Selon la chargée d'écoute du CPS

de Bohicon, les hommes constituent un blocage majeur à l'autonomisation des femmes¹. On peut alors se poser la question suivante : en quoi l'espace social à Bohicon porte-t-il les germes de la violence conjugale ? Les facteurs explicatifs de ce genre de chose sont entre autres : le faible niveau d'instruction des femmes, le poids de la tradition, les occupations ménagères et le manque de solidarité entre elles. Mieux la commune de Bohicon constitue une des communes du Bénin où le phénomène de violences faites aux femmes est récurrent. Le CPS de Bohicon reçoit en moyenne quatre-vingt (80) nouveaux cas de violences tous les mois². C'est ce qui justifie l'attention dont elle bénéficie de la part des organisations non gouvernementales qui œuvrent dans la commune pour réduire le phénomène.

L'étude menée par le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale en novembre 2009, plus détaillée sur la question donne des statistiques qui font ressortir des disparités départementales. Ainsi, en tenant compte de tous les types de violences, l'étude révèle que 71,4% des femmes du département du Zou sont victimes de violences conjugales. A la lumière de tout ceci, il nous semble que Bohicon est une ville où la violence conjugale reste une question préoccupante. C'est ce qui justifie, la question de recherche : Quels sont les facteurs qui expliquent la persistance des violences conjugales à Bohicon ?

Pour répondre à cette question, la présente recherche s'appuie sur des hypothèses.

I-3 Hypothèses

Deux hypothèses sont ainsi formulées :

¹ - L'information nous a été donnée au cours d'un entretien que nous avons eus avec la chargée d'écoute le mercredi 07 décembre 2014 au CPS de Bohicon

² - L'information nous a été donnée au cours d'un entretien que nous avons eus avec la chargée d'écoute le mercredi 07 décembre 2014 au CPS de Bohicon

- 1- La structuration des foyers explique les violences conjugales à Bohicon.
- 2- Les violences conjugales sont fonction des pratiques socioculturelles à Bohicon.

De ces hypothèses, découlent les objectifs pour mener à bien la présente recherche.

I-4 Les objectifs

Il s'agit de l'objectif général et des objectifs spécifiques.

I-4-1- Objectif général

La présente recherche a pour objectif d'identifier les déterminants socioculturels de la persistance des violences conjugales à Bohicon.

I-4-2- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques se résument en deux (2) points :

- 1- Décrire la structuration des foyers à Bohicon ;
- 2- Analyser les facteurs socioculturels favorables aux violences conjugales à Bohicon ;

La compréhension parfaite du présent sujet qui fait objet de recherche nécessite de circonscrire le champ de la recherche.

I-5- Délimitation thématique

Le sujet de recherche est généralement abordé dans les sciences humaines plus spécifiquement en sociologie de la famille. Pour mieux expliquer le phénomène de la violence conjugale, une posture transversale met en relation, la psychologie, l'anthropologie politique et l'anthropologie de l'éducation. Il est question de prendre en compte l'éducation des deux partenaires, les rapports entre les sexes et les prédispositions psychologiques à la violence.

La clarification de quelques concepts relatifs au champ de la recherche est utile pour une meilleure appréhension du sujet de recherche.

I-6 Clarification conceptuelle

Le présent travail de recherche prend en compte plusieurs concepts : déterminants socioculturels, culture, autorité, pouvoir, domination, contrôle conjugal, violence conjugale et femme.

1-6-1 Déterminants socioculturels

Ils sont pour nous, les éléments de la culture qui servent de base et se rapportant à une société donnée. Dans le cadre de ce travail, il s'agit des éléments culturels de la commune de Bohicon qui servent à expliquer les violences conjugales. Passons alors à la clarification du concept ' culture'.

1-6-2 Culture

Il existe une multitude de définitions de la culture. En Anthropologie et en Sociologie, la définition de la culture remonte à E.B. Tylor (1871) pour qui « *La culture ou la civilisation, entendue dans son sens ethnographique étendu, est cet ensemble complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, le droit, la morale, les coutumes, et toutes les autres aptitudes et habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre d'une société* »

D'après Guy Rocher (2002), la culture peut être définie comme « *un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte.* ».

Il résulte de ces définitions que la culture est acquise par les individus en tant que membre d'une collectivité particulière, qu'elle moule les manières de penser et d'agir de ses membres, mais qu'elle est aussi ouverte à des adaptations.

Fort de ce qui précède, la culture dans le cadre de ce travail est comprise comme les manières de penser et d'agir acquises de la tradition (la tradition ici

désigne les habitudes héritées des générations antérieures), mais aussi celles issues du changement social auquel tentent de s'adapter les acteurs de Bohicon.

Le concept ‘ ’ autorité’ ’ est très utile dans l'appréhension du phénomène de violence conjugale.

I-6-3 Autorité

Il faut comprendre par autorité ; le pouvoir de commander, d'être obéi. C'est l'ensemble des qualités par lesquelles quelqu'un impose à autrui sa personnalité, ascendant grâce auquel quelqu'un se fait respecter, obéir, écouter. L'autorité est ce par quoi le pouvoir s'impose, ce qui produit la soumission sans recours à la contrainte physique. Rondeau et Roy (1997) dans leur recherche sur « Le contrôle exercé sur la conjointe » ont comparé quatre groupes d'hommes. De cette comparaison, il ressort que les partenaires exercent une autorité, un pouvoir et une domination sur leurs conjointes. *« Le terme autorité ne réfère pas un acte particulier, mais d'abord à une fonction et à un rôle social. Lors des violences conjugales, il est fréquent que l'homme se perçoive comme investi d'une autorité, c'est-à-dire nanti d'un rôle social qui lui octroie une supériorité sur la femme. L'autorité, masque mystifiant de la violence, permet d'obtenir par d'autre procédés que l'usage de la force nue, et donc avec une attitude de soumission. Le supérieur domine, l'inférieur se soumet »* (Rondeau, Roy 1997 : 49).

L'homme qui exerce une violence sur sa conjointe est animé par l'idée de chef. L'autorité dans le cadre de cette recherche est le pouvoir exercé dans le but de chosifier la femme ou de l'anéantir. L'exercice de l'autorité est toujours accompagné de celui de pouvoir.

I-6-4 Pouvoir

Le pouvoir est la faculté, la capacité, la possibilité matérielle ou la permission de faire quelque chose. C'est l'ascendant, l'emprise, la domination

qui sont exercés sur une personne ou un groupe d'individus. Il peut être physique, moral ou psychologique. Il permet à un individu ou à un groupe d'appliquer, de faire exécuter ou d'imposer, éventuellement par la force, des décisions dans des domaines très variés (culture, économie, politique...)

Le fait pour l'homme de se prévaloir d'un pouvoir sur la femme expose celle-ci à des risques de violences conjugales. « *En violence conjugale, lorsqu'on parle de pouvoir, on se réfère généralement à un pouvoir de type coercitif. Celui-ci consiste à employer des sanctions négatives à l'endroit de la personne visée. On cherche ainsi à exercer un impact sur les autres, et on ira jusqu'à utiliser la force pour y parvenir si besoin est* » (Rondeau, Roy 1997 : 49).

La clarification du concept "domination" est aussi indispensable dans cette recherche.

I-6-5 Domination

La domination désigne une situation dans laquelle un être et ou un groupe est en position d'imposer , par n'importe quel moyen (y compris la force) ses idées, sa loi, ses règles, ses vérités ou ses croyances.

Pour Weber (1921), la domination est « *toute chance qu'a un individu de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé.* » Dans le troisième chapitre de son ouvrage, Weber distingue trois types de dominations qui n'ont pas vocation à se succéder historiquement ; elles peuvent coexister et ne doivent pas être considérées comme opposées : la domination traditionnelle, la domination charismatique et la domination rationnelle-légale ou légale-rationnelle.

« *Le concept de "domination" réfère habituellement aux relations entre groupes, mais il peut néanmoins être appliqué aux relations interpersonnelles.*

Ce concept s'apparente à celui d'autorité en ce sens qu'il marque un rapport de déséquilibre entre deux groupes ou personnes alors que l'objectif du premier individu, (dominant) est d'arriver à exercer une influence coercitive sur le second, (le dominé) » (Rondeau, Roy 1997 : 49).

Le phénomène de violence conjugale implique également le concept de contrôle conjugal.

I-6-6 Contrôle conjugal

L'exercice de l'autorité, du pouvoir et de la domination ne suffisent pas pour prédisposer nécessairement la femme à la violence conjugale, il faut nécessairement un contrôle de la part de son partenaire : ce qu'on peut appeler le contrôle conjugal. Lorsqu'on parle de violence conjugale, le contrôle « renvoie essentiellement à l'exercice d'un rapport avec d'autre qui peut être défini comme l'actualisation d'une forme de coercition » (Rondeau, Roy 1997 : 49).

Passons à présent au concept de violence conjugale.

I-6-7 Violence conjugale

La violence conjugale est une problématique marquée par le manque de consensus des chercheurs et des institutions quant à la manière de la cerner. Elle est souvent conceptualisée comme étant l'apanage des hommes. Par la suite, « les définitions sur la violence qui tiennent compte de la contribution des deux conjoints sont examinées » (La Fontaine, 2002 : 11).

La Fontaine fait partie de ceux qui pensent qu'il y a violence conjugale chaque fois qu'un homme tente de contrôler par l'exercice d'un pouvoir, d'une autorité et d'une domination, les comportements de son épouse. « *Il y a violence conjugale quand un homme tente de contrôler le comportement de son épouse, de sa conjointe de fait ou de sa compagne. La violence conjugale est l'emploi abusif de pouvoir, qui sert des liens d'intimité, de la confiance et de la*

dépendance entre un homme et une femme pour placer cette dernière dans un état d'inégalité, d'impuissance et d'insécurité » (La Fontaine, 2002 : 11-12). Selon les féministes, la violence se réfère à la tentative d'un homme visant à contrôler et à terroriser une femme.

Selon Margot (2012 : 3) « *La violence est également un ensemble de comportements qui peut être considéré comme un souhait de domination et de contrôle* ».

La violence contre les femmes a pu être définie comme « *une violation du droit à la vie, du droit de vivre sans être soumis à la torture, ni à des peines ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants, du droit à une égale protection de la loi, du droit à la liberté et à la sûreté de la personne, et du droit à bénéficier des normes optimales de santé physique et mentale* » (Biaou, 2005 : 70).

Mais la perspective féministe de la violence conjugale insiste sur le fait que, dans notre société sexiste et patriarcale, les femmes et les enfants sont les victimes de la violence tandis que les hommes en sont les auteurs.

Fourn fait également ressortir le poids du système patriarcal sur la situation de la femme. Selon elle, « *ces systèmes d'autorité plus au moins patriarcaux structurent d'une manière profonde les relations entre l'homme et la femme* » (Fourn, 2011 : 11).

La lecture sociologique de la violence a permis de retenir qu'elle est le seuil en deçà duquel les individus ne constituent plus une authentique communauté.

Plusieurs termes (violences dans le couple, violences domestiques, violences faites aux femmes, violence conjugale) désignent le phénomène qui fait objet de la présente recherche. Mais le terme de violence conjugale est

retenu car il paraît le plus indiqué, en ce sens que la présente recherche se focalise essentiellement sur les violences dans les ménages. Dès lors, l'expression 'violences conjugales' est utilisée pour signifier les 'violences faites aux femmes'.

Plusieurs ouvrages ont été lus dans les centres de documentation pour servir de bases à l'analyse des données recueillies dans le cadre de cette recherche.

I-7 Revue de littérature

La problématique de l'émancipation de la femme a toujours été évoquée comme une question de développement. On ne saurait alors parler du développement, sans prendre en compte le bien-être des acteurs moyens des ménages que sont les femmes et les hommes mais particulièrement la femme qui occupe une place importante dans le présent travail.

Il est donc clairement établi que toute dynamique de changement social qui exclut ou marginalise la femme est comme un moteur sans combustible qu'on essaie de mettre en marche. « *Libérons donc la femme si nous tenons à vivre... C'est la femme qui fait démarrer la société. C'est elle qui la fait progresser...* » (Houinsa, 2008 : 292).

Les ouvrages relatifs à la violence conjugale dans ses différentes facettes, aux femmes et aux institutions de lutte contre le phénomène ont été consultés pour mieux cerner le sujet en question. Ils proviennent essentiellement des travaux réalisés par des sociologues, des anthropologues, des psychologues, des institutions, etc.

L'homme en tant qu'acteur social ne peut être appréhendé sans une compréhension parfaite de la société dans laquelle il vit. On comprend alors par-là, l'influence de la société sur l'être humain. Ainsi selon Aron, « *tous les*

phénomènes humains sont, d'une manière ou d'une autre, sociaux puisqu'ils se produisent à l'intérieur de collectivités qui ne sauraient manquer de les influencer » (Gallimard 1948 : 10). L'étude de tout phénomène humain passe alors par la prise en compte de la société dans laquelle vit l'acteur social.

Pour Turgone (2003), la compréhension de la violence conjugale passe par la prise en compte du contexte social dans lequel elle s'inscrit. Quant à Gagnon (1995), c'est plutôt en établissant un rapport avec le contexte social de la vie des femmes d'hier et d'aujourd'hui et des valeurs traditionnelles associées aux rôles masculins et féminins qu'on arrive à cerner la problématique du phénomène de violence conjugale. Toujours dans le même ordre d'idées, elle dira que la nature endémique et profonde de la violence faite aux femmes dans notre société est liée à notre système de valeurs et à nos attitudes, elles-mêmes tributaires de plusieurs siècles d'oppression systémique. Les valeurs et attitudes aussi entrent en ligne de compte de l'explication du phénomène.

Mbodji (1999) cité dans le rapport de l'UNIFEM sur les violences faites aux femmes abordant les causes des violences conjugales, s'est engagé dans une approche psychologique des violences conjugales. Il a cherché à fouiller dans les tréfonds de notre imaginaire collectif pour identifier les facteurs qui, associés à certains aspects de la société contemporaine, contribuent à alimenter voire à légitimer aux yeux des populations ces violences sociales et conjugales infligées aux femmes et dont on doit également chercher les germes dans l'histoire personnelle, psychique, affective et familiale des sujets. Selon lui, il s'agit de s'intéresser aux mentalités, aux diverses représentations et croyances socioculturelles, à l'imaginaire collectif et aux mutations sociales qui régissent l'organisation et l'exercice des violences auxquelles les femmes sont soumises.

Il abonde dans la même logique pour déclarer que dans les représentations et dans le langage populaire, la femme, tant qu'elle n'a pas atteint un certain âge

et la respectabilité sociale que lui confère son statut de femme, est assimilée à un enfant et est considérée comme un être inaccompli dans le sens d'immaturation. On comprend aisément avec ces auteurs, que le contexte social, les valeurs et attitudes sont des facteurs explicatifs des violences conjugales.

Toujours par rapport aux raisons psychologiques des violences conjugales, des études ont prouvé que l'attachement comme sentiment est source de violences conjugales. Lorsque les liens conjugaux sont forts, les partenaires s'exposent à des risques de violences à cause des exigences de l'un ou l'autre. *« De nombreuses études basées sur l'une ou l'autre des typologies ont examiné le lien entre l'attachement et le fonctionnement conjugal. Différents aspects de la vie amoureuse ont ainsi été étudiés. Il en ressort un lien marqué entre l'attachement et la qualité des relations amoureuses. Ainsi, la sécurité de l'attachement est liée positivement à plusieurs indices tels la satisfaction, la confiance, l'engagement, le support et la qualité de la communication »* (Perreault, 2000 : 25). Il apparaît bien contradictoire qu'un phénomène comme la violence puisse exister dans un contexte de relations amoureuses.

Les manifestations de colère qui sont ainsi pris comme des moyens naturels utilisés pour protester contre l'inaccessibilité de la figure d'attachement chez l'enfant sont transposées à l'adulte. La violence devient alors une réaction exagérée de colère, pouvant se produire chez certains individus qui vivent une importante relation d'intimité et qui sentent que cette union est menacée par le ou la partenaire ou qui ont l'impression de ne pas avoir assez de contrôle sur la disponibilité de l'autre à leur égard.

Plusieurs auteurs se sont investis dans la perspective de trouver les mobiles explicatifs du phénomène de violence conjugale.

A cet effet, Thériault et Gill (2007) établissent des rapports entre la violence conjugale et les facteurs tels que l'emploi et le revenu, l'éducation, le mode de vie et la pratique d'hygiène, la culture et les logements inadéquats.

Pour ce qui est du rapport de la violence conjugale, de l'emploi et du revenu, Thériault et Gill font observer que la violence entre les conjoints pourrait être plus susceptible de survenir dans une relation où il y a un écart plutôt important entre le revenu de chacun des partenaires, ou chez un couple où l'écart entre les capacités de s'approprier des ressources est très grand entre les partenaires. Le fait que la femme ne dispose pas de ressources pour faire face à ses besoins explique le fait qu'elle soit pour la plupart du temps dépendante financièrement de son mari. Mais il est à noter que cette dépendance n'est pas que financière mais transparait dans les relations conjugales.

Thériault et Gill (2007 : 84) ont établi pour ce qui est du rapport entre éducation et violence conjugale, un lien évident entre le niveau de scolarité et l'agression. En d'autres termes, l'agression est plutôt liée à de faibles niveaux de scolarité qu'à la richesse ou à la pauvreté. Ils parviennent à la conclusion que les hommes instruits développeraient moins de violences à l'égard de leurs femmes. Bien que des recherches ne soient pas encore effectuées sur le rapport entre mode de vie, pratique d'hygiène et violence conjugale, ils réalisent que ces pratiques pourraient véhiculer une certaine maîtrise sur la vie et que cette impression pourrait être utile lorsqu'il s'agit de trouver des moyens efficaces de mettre fin à la violence. La culture et l'ethnicité interviennent aussi dans les causes de la violence conjugale. Selon ces auteurs, les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale car vivant dans leur milieu d'origine, elles sont plus susceptibles d'être battues, étranglées ou menacées.

« La violence conjugale peut évidemment subvenir suite à des conditions de logement inadéquates, voire à l'itinérance chez les femmes » (Thériault et

Gill 2007 : 86). On peut aussi croire que certaines conditions de logement (par exemple plusieurs familles sous un même toit) peuvent engendrer des tensions qui mèneraient à des incidents de violence conjugale.

Cherchant les causes de la violence conjugale dans la tradition, Margot (2012 : 6) dit que selon la société, l'homme est toujours supérieur à la femme. On peut alors comprendre que la société donne à l'homme dès la naissance, l'exercice du pouvoir. La fille quant à elle, est éduquée à la souplesse. Pour Roy et Rondeau (1997 : 53), selon la théorie féministe explicative de la violence conjugale, le désir ou le besoin de contrôle de l'homme sur sa conjointe prend sa source dans le système patriarcal où la femme est vue comme subordonnée à l'homme qui détient la supériorité. Kaufman (1987), pour sa part, allie la domination et le contrôle aux violences conjugales : « *les structures de domination et les formes de contrôle ne sont pas simplement à l'arrière-plan des formes de violence mais engendrent et éduquent ce phénomène de violence* » (Kaufman, 1987 : 52). Rinfret-Raynor *et al* (1997 : 92) attribuent une bonne part des raisons de la violence à la femme victime. Selon eux, la violence est pour la femme un indicateur d'échec personnel. Se basant sur ce postulat, la femme victime de violences la gère toute seule pour montrer à son entourage qu'elle réussit dans sa vie de couple.

Alameda (1998) affirme que le fondement de la violence se trouve dans l'univers de l'adolescent. Les adolescents surtout les garçons qui ont été victimes de violences, sont eux-mêmes plus violents et on constate que cette liaison entre violences subies et violences commises est d'autant plus forte que les sujets sont jeunes. Alameda (*ibid*) attire ici, notre attention sur les mobiles des violences de la part des auteurs. Ce postulat nous paraît très pertinent en ce sens qu'il constitue une explication de la persistance du phénomène de violence conjugale.

Singly quant à lui dira que contrairement au passé, les familles, désormais se réfèrent à un même modèle qui préconise « *l'amour dans le mariage, la*

division stricte du travail entre l'homme et la femme, l'attention portée à l'enfant, à sa santé, à son éducation » (Singly, 1993). Autrement dit, la naissance de la famille moderne bouleverse l'ancien ordre familial, en faisant entrer une nouvelle valeur fondatrice dans la formation du couple, qui est la recherche du bonheur personnel. Selon lui, c'est le passage de la famille traditionnelle à la famille moderne, avec tout ce que cela comporte comme désagréments, qui justifie les maltraitances à l'endroit de la femme.

Pour Kpatchavi (2005 : 8), ce fait se justifie par : *« l'instabilité familiale, qui est un état de rupture observée entre les normes et les valeurs au sein du noyau familial. Elle se manifeste par une absence de communication entre ses membres entraînant ainsi frustrations, marginalisation, agressivité et par une précarité socio-économique remarquable. En ce qui concerne les causes, elles sont de deux principaux ordres à savoir : les mutations sociales liées aux rapports conflictuels entre la modernité et la tradition et les causes socioculturelle et économiques. »*³

Zelinsky (1999) dans le rapport de l'UNIFEM aborde les raisons de la persistance des violences à l'égard des femmes. A cet effet, elle dit que même si les lois et les coutumes ont changé depuis fort longtemps au sujet des violences conjugales, " la mémoire de la violence permise " subsiste toujours dans "l'inconscient des hommes ". N'ayant pas été objet de sanctions pendant des siècles, la violence conjugale est devenue pour eux, une "habitude ancestrale", qui ne se perd pas facilement. Selon l'auteur, les changements positifs qu'ont apporté les lois et coutumes concernant les traitements infligés à la femme dans nos sociétés sont des lettres mortes car, les hommes, bien qu'étant imprégnés de ces réalités, continuent à infliger des traitements inhumains aux femmes.

³ - Déclaration faite par l'auteur dans une communication qu'il a donné à Bohicon, les 23,24 et 25 mai 2005 à l'atelier organisé par le ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité sur le thème « les causes d'instabilité des familles au Bénin »

Zelinsky sera rejointe par Gelles (1999) dans le rapport de l'UNIFEM qui affirme que ce souvenir de ces « temps anciens » ne se trouve d'ailleurs pas que chez les hommes. Certaines femmes peuvent être sous son emprise, quand elles estiment qu'il est « acceptable » qu'un mari frappe « de temps en temps » son épouse. C'est ainsi que l'auteur fait ressortir la part des femmes dans la perpétuation des violences qu'elles subissent.

Ce genre de chose s'explique par la présence des pesanteurs socio-culturelles et sociologiques de la société béninoise. C'est à cela que fait allusion Fourn (2011 :10) lorsqu'elle affirme qu'«*au Bénin, les sociétés traditionnelles sont basées sur des rapports hiérarchiques, gérontocratiques et patriarcaux entre les classes d'âge, les hommes et les femmes, les notables et les artisans, les chefs traditionnels, religieux et les villageois, les différents groupes ethniques, entre les autochtones et « les étrangers ». C'est une question de mentalité : la femme est comme une propriété de l'homme et est donc reléguée au second plan. »*

C'est à Larouche (1999) cité dans le rapport de l'UNIFEM sur les violences faites aux femmes de nous faire part des facteurs explicatifs de l'existence du phénomène du côté de l'homme. Selon l'auteur, l'homme apprend, dès sa petite enfance, qu'il sera plus tard le « pourvoyeur » des ressources de sa propre famille, et qu'il lui incombera de lui assurer un statut et une place dans la société. L'auteur remet ici en cause le système éducatif en vogue dans nos sociétés, qui prépare dès son enfance l'homme à s'approprier le rang du « pater familias » : pôle extérieur qui est l'acteur principal dans l'acquisition du statut social de la famille.

Walker (1999), CIT2 dans le même rapport de l'UNIFEM sur les violences faites aux femmes, fait cas des facteurs explicatifs de l'existence du phénomène du côté de la femme lorsqu'elle nous parle de « l'incapacité apprise ». Ce terme se justifie par le fait que la femme afin de se préparer à son

futur rôle d'épouse, de mère dans la famille, apprend à être douce et affective, à se sacrifier pour les autres, à ignorer ses propres désirs en laissant aux hommes la priorité d'occuper la sphère publique. C'est ce que l'auteur désigne sous le vocable d' « incapacité apprise » et qui aggrave dangereusement la situation de la femme dans les cas de violences conjugales car, celle-ci n'arrive ni à défendre ses droits ni à se protéger contre quelqu'un qui est censé lui apporter amour et protection.

Avec Gelles (1999), on comprend qu'un faible pouvoir d'achat des populations explique aussi les violences conjugales physiques. En attestent les recherches menées par l'auteur sur le sujet. Ces recherches permettent de comprendre le rapport entre pauvreté et violences conjugales.

A cet effet, Gelles *et all* (1979) se basent sur la théorie des ressources qu'ils ont élaborée, pour mettre en évidence l'existence d'un lien entre inégalités sociales, manque de ressources et comportement agressif. Selon cette théorie, les origines sociales, l'éducation, le sexe, les dons et la volonté propre conduisent chaque individu à se forger une idée de la place qui lui revient dans la société et dans la famille. Pour y parvenir, il a besoin de ressources, c'est-à-dire de moyens financiers, de son intelligence, des connaissances acquises, de l'attraction physique, du prestige social, etc.

Ne parvenant pas à acquérir les ressources espérées et conserver celles qu'il a acquises, l'être peut sombrer dans un décalage qui peut sans aucun doute être la cause de stress, d'un sentiment de frustration et de jalousie et surtout d'une image négative de lui-même. Dans une telle situation, l'individu est sur ses gardes quand une autre personne lui semblera mettre en question le pouvoir et le rôle qui sont encore les siens.

Cette revue qui n'est pas exhaustive, essaie de dégager la position des auteurs par rapport au sujet des violences conjugales et d'en déduire les limites.

Les auteurs appréhendent de différentes manières, les variables explicatives du phénomène. Dans une approche multidimensionnelle, la culture, le contexte social, le pouvoir économique, l'éducation, etc. sont autant de facteurs évoqués dans cette thématique.

La plupart des auteurs ne se sont pas appesantis sur les déterminants socioculturels de la persistance du phénomène de la violence conjugale. D'où l'originalité de ce travail de recherche.

Le modèle d'analyse utilisé dans le cadre de cette recherche est abordé dans les lignes à suivre.

I-8 Modèle d'analyse structuro-fonctionnaliste

Malinowski voit l'ordre social comme un ordre de satisfaction de nos besoins alors que Radcliffe Brown dit que l'ordre social est essentiellement normatif. « *La conception de l'analyse fonctionnelle défendue par Parsons dans ses premiers écrits vers la moitié des années 50, il la baptise lui-même structuro-fonctionnalisme. Elle cherche à établir une correspondance entre le système normatif (que Parsons ne distingue pas de système de valeurs) et la "situation", c'est-à-dire l'environnement défini comme un ensemble de contraintes stables et cohérentes dans lequel est placé le système d'action* » (Boudon, Bourricaud, 2012 : 267).

Ce modèle d'analyse est issu de deux courants de pensée : le structuralisme et le fonctionnalisme, dont la combinaison est connue sous l'appellation de « fonctionnalisme structuraliste ». Parmi les fondateurs et les animateurs de ce courant, il y a Malinowski, Merton, Radcliffe-Brown, Lévi-Strauss, etc. Selon Alpe *et al* (op.cit., 255-256), ce courant : « (...), se donne pour objectif d'étudier les structures sociales qu'il conçoit comme des ensembles de positions, et dont il définit deux aspects : la structure concrète, plus facilement observable, et la forme structurale, difficile à discerner. La

fonction des activités s'analyse alors comme leur contribution au soutien de la continuité des structures ».

L'analyse structuro-fonctionnaliste repose sur le postulat de l'unité fonctionnelle de la société. Ainsi, elle conçoit la fonction d'une institution particulière (famille, chefferie, justice, etc.) comme la contribution qu'elle apporte à la vie sociale considérée comme l'ensemble du fonctionnement du système social.

Pour Mendras (op. cit.), ce système social ressemble à un ensemble d'engrenages qui renvoie à deux idées centrales :

- ✓ Il existe une certaine stabilité qu'assurent les institutions à travers les formes multiples de socialisation et de la puissance du contrôle social et ;
- ✓ Il existe un ensemble de fonctions sociales qui doivent répondre aux besoins des individus.

Le modèle d'analyse est la représentation figurée d'une réalité. Il opérationnalise la problématique en définissant les principales catégories de l'observation. Le choix d'un modèle d'analyse se fait alors de manière rationnelle. Le modèle structuro-fonctionnaliste nous permet d'expliquer les déterminants socioculturels de la violence conjugale à Bohicon. Dans un premier temps il s'agit ici de montrer l'influence des structures et institutions sociales sur la vie conjugale dans le milieu de recherche. Dans un second temps, il est question de dire la fonction que chaque composante de la structure sociale assure tout en mettant l'accent sur les relations qui existent entre elles.

L'intérêt de ce modèle est de permettre à cette recherche d'analyser le fonctionnement systémique de certaines structures ou institutions de contrôle social (famille et communauté) et (institutions de lutte contre la violence conjugale).

Nous abordons dans la suite la monographie contextuelle de la recherche.

CHAPITRE 2 : MONOGRAPHIE CONTEXTUELLE

Le présent chapitre aborde la justification du choix du sujet de recherche, la présentation du cadre géographique et institutionnel de la recherche et la justification du choix du cadre de la recherche.

II-1 Justification du choix du sujet

Les raisons qui ont motivé le choix de ce sujet sont de deux (2) ordres : les raisons subjectives et les raisons objectives.

II-1-1 Raisons subjectives

Le phénomène de violence conjugale est un phénomène "universel". Aucun pays n'ignore alors son ampleur sur la culture de la stabilité du milieu familial qui, à son tour, est l'unité élémentaire de la société. Nous en parlons ici, car nous avons été témoins des cas de violences des femmes de la part de leurs époux. Ces actes ont affecté les victimes avec des répercussions sur la cohésion du foyer. Profondément affectés par ces faits, nous avons été motivés d'effectuer une recherche sur le phénomène afin de mieux le cerner.

II-1-2 Raisons objectives

Le phénomène de violence conjugale est reconnu par les Nations Unies comme un problème de développement. C'est une véritable menace pour le respect des droits fondamentaux de l'Homme en général et de la femme en particulier. Il est également une source d'appauvrissement des communautés qui entrave la croissance économique et "sape" le développement durable (Nations Unies, 2006). La violence conjugale est devenue un phénomène "universel" qui prend dangereusement d'ampleur. La raison qui sous-tend ici le choix du sujet est l'insuffisance d'écrits en sciences sociales notamment en sociologie sur le sujet. Peu de sociologues africains s'intéressent à ce phénomène qui demeure un des défis majeurs à relever pour sa compréhension.

Une fois les raisons du choix du sujet évoqué, il est important de présenter le cadre géographique et institutionnel de la recherche.

II-2 Présentation des cadres géographique et institutionnel de la recherche

II-2-1 Présentation du cadre géographique

La commune de Bohicon, située dans le sud-ouest du département du Zou est limitée au Nord par la commune de Djidja, au Sud par la commune de Zogbodomey, à l'Est par les communes de Zakpota et de Covè et à l'Ouest par la commune d'Agbangnizoun. Elle s'étend sur une superficie de 139 km². La croissance rapide de la population résulte d'une fécondité encore élevée et d'une mortalité en baisse. La croissance est surtout forte en zone urbaine et dans les zones rurales ayant des sols riches permettant les installations de producteurs venant des zones saturées et surexploitées. La commune de Bohicon compte plusieurs groupes socioculturels ou ethnies dont les plus majoritaires sont les fon (93,0 %). La religion Vodoun est dominante. L'âge moyen au premier mariage est de 26,4 ans pour les hommes contre 19,9 ans pour les femmes. En général, les femmes prennent pour maris des hommes plus âgés (Afrique conseil, 2006 : 10). La commune de Bohicon compte dix (10) arrondissements : Bohicon I, Bohicon II, Agongointo, Avogbanna, Gnidjazoun, Lissèzoun, Ouassaho, Passagon, Saclo et Sodohomè. Les femmes représentent 54 % de la population totale de la commune de Bohicon (Afrique conseil, 2006 : 12). Mieux la commune de Bohicon constitue une des communes du Bénin où le phénomène de violences aux femmes est récurrent. Le CPS de Bohicon reçoit en moyenne quatre-vingt (80) nouveaux cas de violences tous les mois⁴. C'est ce qui justifie l'attention dont elle bénéficie de la part des organisations non gouvernementales

⁴ - L'information nous a été donnée au cours d'un entretien que nous avons eue avec la chargée d'écoute le mercredi 07 décembre 2014 au CPS de Bohicon

qui œuvrent dans la commune pour réduire le phénomène. Tout ceci explique notre intérêt à connaître les déterminants de la violence conjugale dans la ville de bohicon.

La carte géographique ci-dessous illustre bien tout le développement fait sur le cadre de la recherche.

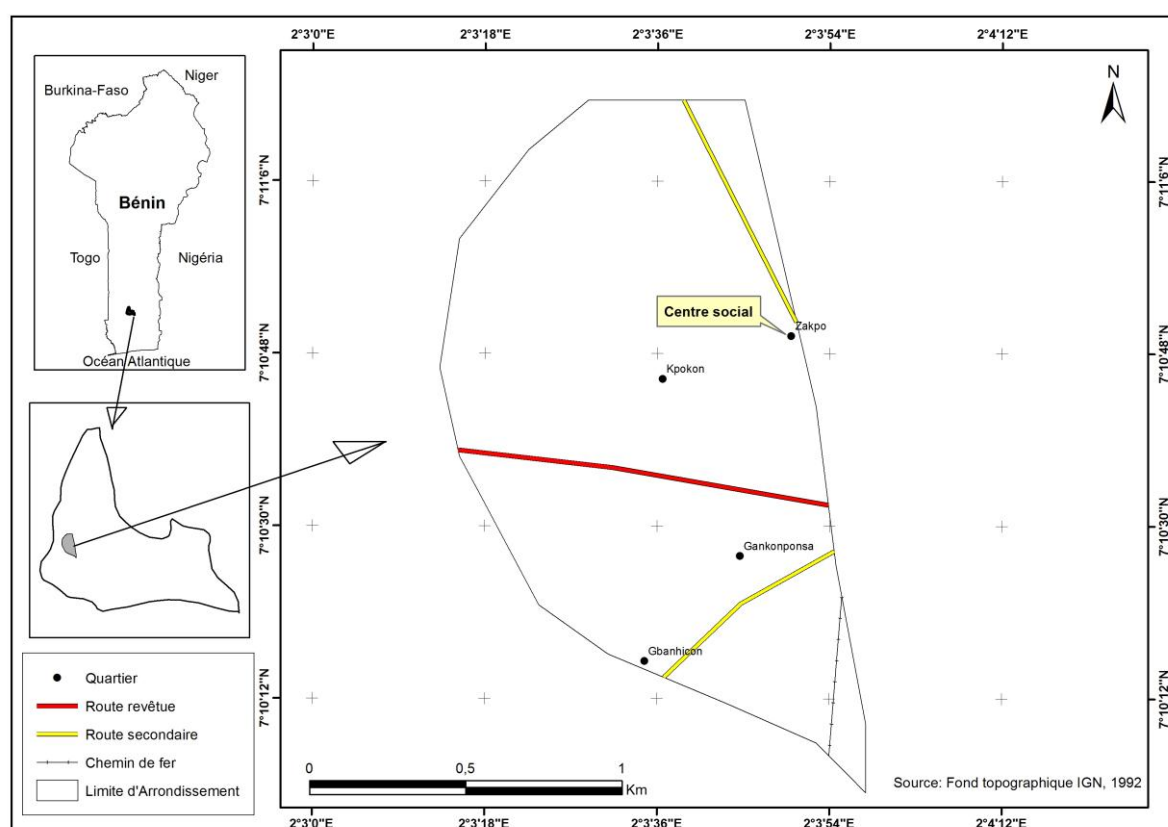


Figure N°1 : cadre géographique de la ville de Bohicon

La présentation du cadre institutionnel de la recherche permet de mieux cerner l'état de la lutte contre les violences conjugales.

II-2-2 Présentation du cadre institutionnel de la lutte contre les violences conjugales au Bénin

Elle prendra en compte la présentation du CPS, de la cellule du projet EMPOWER, de la présentation des textes de loi relatifs à la réduction des violences faites aux femmes.

II-2-2-1 Présentation du CPS de Bohicon

Le Centre de Promotion Sociale (CPS) de Bohicon a été créé par le ministère du travail et des Affaires Sociales en 1980. C'est Monsieur DATO sylvain Ignace ; Technicien Supérieur de l'Action Sociale qui a ouvert ses portes. Dès le début de sa création, le CPS de Bohicon a été abrité par un bâtiment à sept (7) pièces construites en matériaux définitifs. Ce bâtiment qui fait face au marché SEHI a été gracieusement offert par monsieur Emile Poisson. En 1996, le CPS de Bohicon a été construit à Adamè Ahito sur une parcelle octroyée par la circonscription urbaine de Bohicon par arrêté n°4/005/CUB/SG/BAD. Le CPS s'est agrandi en 2006 par la construction d'un autre bâtiment. Il s'agit du 'Centre d'Ecoute des Enfants Victimes de Trafic' cofinancé par l'Agence de Financement des Initiatives de Base (A.Ge.F.I.B) et la mairie de Bohicon qui a payé la part communautaire de la population.

Avec un personnel composé de six (6) agents à savoir : un (1) responsable du centre en la personne de Mme Carmen KIKAN, trois (3) techniciens supérieurs de l'action sociale, un (1) proposé des services administratifs et un (1) gardien ; le CPS est subdivisé en 3 divisions. On distingue la division 'service d'écoute' qui s'occupe des femmes victimes de violences conjugales, la division 'protection des enfants' qui est chargée de la gestion des enfants en situation difficile et la division 'réadaptation à base communautaire' qui prend en compte les handicapés. Le CPS est sous la tutelle du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale (MFSN). Le cadre institutionnel implique aussi le projet Empower.

II-2-2-2 Présentation du projet EMPOWER

Le projet EMPOWER est un projet de l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international), entièrement financé par le peuple Américain et mis en œuvre par CARE International en partenariat avec le

Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, des ONGs et Réseaux. EMPOWER provient de l'initiative Présidentielle américaine pour la justice et l'autonomisation des femmes. Un projet de Mobilisation et d'appui à la mise en œuvre des Politiques et Lois pour le Respect des Droits des Femmes. Il a pour but de réduire les violences faites aux femmes et aux filles dans les soixante-dix-sept (77) communes du Bénin. (Empower Project, 2008 : 4)

Dans l'atteinte de ce but, il intervient dans l'assistance juridique des femmes victimes de violences conjugales. L'assistant juridique du projet en poste à Bohicon aide ces dernières à réclamer des droits auprès de leurs partenaires. Il leur facilite la réunion des éléments de preuves, (photos, objets détruits, habits déchirés, une plainte dans une instance judiciaire, application de la loi pénale, etc). Son bureau se trouve dans l'enceinte de l'hôpital de zone de Goho dans la ville d'Abomey (Zou).

II-2-2-3 Présentation des textes de loi relatifs à la réduction des Violences faites aux femmes.

Il s'agit ici de présenter les textes de loi relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes en République du Bénin. On distingue :

- La loi N°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin et la question de l'amélioration du statut de la femme.

Dans son préambule, la constitution béninoise du 11 décembre 1990, a solennellement affirmé que le Bénin est déterminé à « *créer un Etat de droit et de démocratie pluraliste, dans lequel les droits fondamentaux de l'Homme, les libertés publiques, la dignité de la personne humaine et la justice sont garantis, protégés et promus comme la condition nécessaire au développement véritable*

et harmonieux de chaque béninois tant dans sa dimension temporelle, culturelle que spirituelle... ».

La protection de la femme contre toute forme d'inégalité est prévue dans plusieurs de ses dispositions. On peut relever les points suivants :

- L'article 26 affirme, de manière générale, le principe de l'égalité en droit entre l'homme et la femme et la protection due par l'Etat à la mère et à l'enfant.
- L'article 6 traite de l'égalité en droit des nationaux béninois des deux sexes.
- L'article 8 dispose que la personne humaine est consacrée et inviolable.
- L'article 9 prévoit le droit de tout être humain au développement et au plein épanouissement de sa personne dans toutes ses dimensions ; matérielles, temporelle, intellectuelle et spirituelle.
- L'article 15 garantit le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de la personne.

En outre, la constitution offre une place à l'enfant, donc à la fille qui, en tant qu'être humain, bénéficie des dispositions générales relatives à la protection des droits de l'homme au Bénin, mais également de dispositions spécifiques, notamment sur le droit à l'éducation (articles 12 à 14) et l'assistance spéciale à la mère et à l'enfant (article 26).

- Loi N°2006-19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin.

La présente loi qui combat le harcèlement sexuel et protège la victime est constitué de vingt-six (26) articles subdivisés en quatre (4) chapitres. Le chapitre 1^{er} composé de trois (3) articles énonce les dispositions générales, le chapitre II en dix-sept (17) chapitres aborde les dispositions particulières. En trois (3)

articles, le chapitre III parle des sanctions pénales. Le dernier chapitre c'est-à-dire, le chapitre IV énonce en deux (2) articles, les dispositions finales.

Voici quelques-uns des articles qui la composent :

Article 1^{er} : constitue un harcèlement sexuel, aux termes de la présente loi, le fait pour quelqu'un de donner des ordres, d'user de paroles, de gestes, d'écrits, de messages et ce, de façon répétée, de proférer des menaces, d'imposer des contraintes, d'exercer des pressions ou d'utiliser tout autre moyen aux fins d'obtenir d'une personne en situation de vulnérabilité ou de subordination, des faveurs de nature sexuelle à son profit d'un tiers contre la volonté de la personne harcelée.

Article 2 : toutes formes de harcèlement sexuel constituent en République du Bénin, une infraction quelle que soit la qualité de l'auteur ou de la victime et quel que soit le lieu de commission de l'acte.

Article 21 : est punie d'une amende de cent mille (100.000) à un million (1.000.000) de francs CFA et d'un emprisonnement d'un (01) an à deux (02) ans ou d'une de ces deux peines seulement, toute personne qui se rend coupable de harcèlement sexuel.

Le complice est puni de la même peine.

- Loi N°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes

La présente loi constitue un mécanisme à la fois de combat et de développement de la femme, une avancée notable dans la protection juridique de la femme béninoise et une meilleure valorisation du principe de l'égalité des sexes. Ce texte de loi permet de réprimer les violations des droits à elle reconnus et de lutter contre la discrimination, sauf celle positive.

Elle est constituée de quarante (40) articles repartis en six (IV) titres.

- Le titre premier qui porte sur les dispositions générales, aborde au 1^{er} chapitre l'objet et la définition des concepts ;
 - Le titre II relatif aux mesures de sensibilisation, de prévention et de détection comporte 4 chapitres. Dans le chapitre I, il est question du domaine éducatif, au chapitre II, du domaine de la publicité et des moyens de communication. Aux chapitres III et IV, il s'agit respectivement du domaine sanitaire et social et du domaine judiciaire et parajudiciaire ;
 - Le titre III parle des Droits des femmes victimes de violences et est subdivisé en deux (2) chapitres. Le chapitre I aborde le droit à l'information, à l'aide sociale et à l'assistance juridique gratuite. Le chapitre II relate les Droits liés au travail ;
 - Le titre IV : du cadre institutionnel en chapitre unique parle des structures compétentes ;
 - Le titre V : des dispositions civiles et pénales relate en deux (2) chapitres respectifs, les dispositions d'ordres civil et les dispositions d'ordre pénal ;
 - Le titre VI clôture le texte de loi par des dispositions diverses et finales.
- Arrêté Année 2003 N°16/MEPS/METFP/CAB/DC/SGM/SA portant sanctions à infliger aux acteurs de violences sexuelles dans les écoles et établissements d'enseignements secondaires général, technique et professionnel, public et privés.

Il comporte vingt-huit (28) articles repartis en quatre (4) titres :

- Le titre premier en deux (2) chapitres aborde l'objet de l'arrêté et les cibles ;
- Le titre II aborde les différentes formes de violences sexuelles en milieu scolaire ;

- Le titre III parle de l'avortement et incitation à l'avortement ;
- Le titre IV des sanctions.

Voici à présent le contenu du titre premier : objet-cibles.

Article 1^{er} : sans préjudice des poursuites judiciaires, le présent arrêté est prévu pour sanctionner les violences sexuelles en milieu scolaire, notamment dans les écoles primaires, les collèges et les lycées publics et privés.

Article 2 : sont concernés par les dispositions du présent arrêté, les apprenants (es) et les éducateurs (trices).⁵

Quelles sont alors les raisons qui ont motivé le choix du cadre de la présente recherche ?

II-3 Justification du choix du cadre

Elle comporte les raisons subjectives et celles d'ordre objectif.

II-3-1 Raisons subjectives

La ville de Bohicon est l'une des villes du département du Zou qu'on a connaît assez à cause des fréquentes descentes dans cette ville. C'est ainsi que lors d'une descente à Bohicon, on a assisté à une scène de violence conjugale où une femme mariée a été battue et maltraitée par son mari. Etant contre les violences faites aux femmes, on a été affecté.

II-3-2 Raisons objectives

Le rapport du second semestre de l'année 2014 du CPS de Bohicon présente six cents cinquante et un (651) nouveaux cas de violences conjugales.

Les arrondissements de Bohicon sont les plus touchés par le phénomène. Cela se justifie par le fait que, 64% des plaintes enregistrées proviennent des femmes des arrondissements de Bohicon. Ces données statistiques suscitent des

⁵ - Tous les textes et arrêtés sont tirés du recueil des conventions, Lois et Textes réglementaires sur les droits des femmes, 2014

interrogations qui méritent une investigation sérieuse. Bohicon est une ville carrefour par rapport aux autres communes du Zou telles que : Djidja, Zogbodomey, Zakpota et Covè. Tout phénomène à Bohicon peut avoir des répercussions sur ces communes.

L'effectivité de la compréhension du phénomène passe avant tout par une bonne démarche méthodologique.

CHAPITRE 3 : CADRE METHODOLOGIQUE

Pour mener cette recherche, il est adopté une démarche méthodologique qui s'articule autour de la nature de la recherche, de la présentation des techniques et outils utilisés au cours de la collecte des données et du traitement des données.

III-1. Nature de la recherche

La présente recherche est essentiellement de nature qualitative. Elle se fonde sur l'analyse du discours lié à la perception et aux représentations de la violence conjugale à Bohicon.

Cependant certaines données statistiques recueillies au CPS sont mises à contribution. La recherche appréhende les facteurs socioculturels explicatifs de la violence conjugale à travers les techniques et outils de collecte des données.

III-2 Techniques et outils de collectes des données

III-2-1 Les techniques de collectes de données

Les techniques suivantes ont été utilisées pour recueillir les données : la revue documentaire, l'entretien semi-directif, le questionnaire et l'histoire de vie.

a- La revue documentaire

La première étape de la démarche méthodologique a été de consulter un certain nombre de documents ayant traité la question. A cet effet, plusieurs centres de documentation sont visités : il s'agit entre autres du centre de documentation de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), du centre de documentation de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire (EDP) de la FLASH, du centre de documentation du système des Nations Unies, du centre de documentation du ministère de la famille et de la solidarité nationale (MFSN), du centre de documentation de l'institut français et du centre de documentation

de care international. Les recherches dans ces centres de documentations ont porté sur la problématique de la violence conjugale, des informations relatives aux causes de la violence conjugale, aux manifestations de la violence conjugale et aux stratégies nationales et/ou sectorielles de la lutte contre la violence conjugale au Bénin. Il s'agit de documents généraux, des mémoires, des revues spécialisées, des articles, des rapports de certaines structures engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et l'internet pour les rapports relatifs à la situation des femmes. La revue documentaire a permis de mieux connaître l'objet du présent travail dans un premier temps, d'obtenir des éléments qui ont servi pour la revue de la littérature dans un second temps. Elle sera également d'une grande utilité pour l'analyse des données.

Le tableau I renseigne sur les centres de documentations parcourus et les types d'informations obtenues.

Tableau I : *Centres de documentation parcourus et type d'informations recueillies*

Centres de documentation	Nature des documents	Types d'informations
Centre de documentation de la FLASH	Mémoires	-Informations générales
Centre de documentation de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de la FLASH	Mémoires	-La problématique du genre en sciences sociales
Centre de documentation du système des Nations Unies	Rapports et Revues Brochures	-Informations relatives à la femme et les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes au Bénin;
Centre de documentation du ministère de la famille et de la solidarité nationale (MFSN)	Revue Brochures	- Rapports des études au plan national sur la réduction des violences faites aux femmes

Centre de documentation de CARE INTERNATIONAL	Revue Brochures	Rapports des études au plan national sur la réduction des violences faites aux femmes.
Bibliothèque de l'Institut Français	Dictionnaires Ouvrages généraux	Informations spécifiques et méthodologiques sur le sujet de recherche
Moteurs de recherche sur le net (Google)	Rapports, articles, mémoires, journaux, statistiques, etc	Informations générales et spécifiques au sujet de recherche

Source : Données de terrain, 2015.

b- L'entretien semi-directif

« *L'entretien est un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relation avec le but fixé* » (GRAWITZ, 1990 : 23).

L'entretien semi-directif est fait avec des personnes ressources. A cet effet, des acteurs institutionnels ont été approchés. Il a été question d'interroger les autorités religieuses, les chefferies traditionnelles, les autorités politico-administratives, les animateurs de projets dans les ONGs sur les facteurs socioculturels de la violence conjugale. Ces acteurs institutionnels devraient de par les entretiens, faire cas de leurs actions en matière de lutte contre les violences conjugales dans le milieu d'étude.

c- Le questionnaire

Cette technique est mise en jeu exclusivement au profit des couples objet de violences. Ces acteurs sociaux enquêtés devraient à travers le questionnaire se prononcer sur les expériences vécues ou connues à propos des aspects de la recherche afin de rendre disponible leur histoire biographique.

d- Histoire de vie

L'approche biographique (Legrand,1993) fait référence à une terminologie variée : biographie, autobiographie, récit de vie, histoire de vie. Selon les auteurs et les courants, les termes ne recouvrent pas les mêmes dimensions. En sciences de l'éducation, Pineau et Legrand (2002 :5) inscrivent le récit de vie dans le champ plus vaste des histoires de vie, conçues comme une forme de « *recherche et construction de sens à partir de faits temporels personnels* ». Dans ce sens, Legrand définit le récit de vie comme « *l'expression générique où une personne raconte sa vie ou un fragment de sa vie à un ou plusieurs interlocuteurs* », la narration pouvant être écrite ou orale.

En sociologie, Bertaux (2003) conçoit le récit de vie comme la forme narrative d'une production discursive. Dans cette optique, le récit de vie consiste, pour un narrateur, à raconter à une autre personne un épisode de son expérience vécue (Bertaux, 2003 : 32). Cette démarche est initiée par une requête extérieure : un chercheur demande à une personne de lui raconter tout ou une partie de son expérience vécue.

L'utilisation de la technique histoire de vie a été d'une grande utilité. Elle a permis de mieux cerner les facteurs explicatifs de la violence conjugale.

Ces différentes techniques ont été d'une grande utilité dans l'identification des outils de collecte de données correspondants.

III-2-2 Les outils de collecte de données

Dans l'optique d'obtenir des informations à caractère transversal, nous avons élaboré entre autres les outils suivants : une grille de lecture, un guide d'entretien semi structuré et un questionnaire. Les données collectées avec ces outils ont été traitées avec des techniques et matériels de données.

III-2-3 Mode de traitement des données

Les données collectées ont été soumises à l'analyse de contenu par le codage, la catégorisation, la triangulation et l'interprétation. La confrontation et la comparaison des données ont permis de dégager les éléments fondamentaux déterminants le fonctionnement des foyers à Bohicon.

Le traitement des données statistiques et la réalisation des tableaux sont faits de façon manuelle avec l'appui de l'outil informatique avec les logiciels Microsoft office (Word, Excel).

III-2-4 Groupe cible

Dans le cadre de cette recherche, le groupe cible retenu est composé des femmes et des hommes victimes de violence conjugale et qui l'ont déclaré au Centre de Promotion Sociale (CPS) pour une prise en charge. Le groupe cible est alors constitué des cas de violences conjugales déclarées au CPS au cours du second semestre de l'année 2014.

III-2-5 Techniques d'échantillonnage

Au regard de la nature de cette recherche, la technique utilisée est non-probabiliste. Il s'agit de la technique d'échantillonnage par jugement ou par choix raisonné ou encore non probabiliste. Ici, le choix des individus est basé sur leurs savoirs ou leur représentativité par rapport au sujet. Cela veut dire que l'enquête s'adresse à des acteurs sociaux qui, de par leur profil ou leur statut, détiennent des informations utiles à cette recherche.

C'est sur cette base, que cinquante (50) victimes sur les six cents cinquante et un (651) cas de violences conjugales enregistrées au CPS de Bohicon au second semestre de l'année 2014, ont été interrogées. Ce même choix raisonné a permis la prise en compte des deux (2) sexes. Il est enregistré quatre cent dix-sept (417) femmes plaignantes. C'est ce qui explique le nombre

important de femmes dans l'échantillon. En effet, l'échantillon auquel est appliqué le questionnaire est composé de 54,28 % de femmes. Elles représentent plus de la moitié des acteurs sociaux concernés par ce travail. L'échantillon a été limité à soixante-dix (70) acteurs sociaux interviewés. La répartition statistique de l'échantillon se présente comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau II : Echantillon

Effectifs Catégories d'informateurs	Nombre d'informateurs par catégorie	Pourcentage par catégorie d'acteurs (%)
Femmes victimes de violences conjugales	38	54,28
Hommes victimes de violences conjugales	12	17,14
Chefs traditionnels	5	7,14
Animateurs CPS	3	4,28
Policiers	3	4,28
Gendarmes	3	4,28
Autorités religieuses	6	8,57
Total	70	100

Source : **Données de terrain, 2015**

Les chefs traditionnels, les animateurs du CPS, les policiers, les gendarmes et les autorités religieuses sont les personnes ressources interrogées lors de la collecte des données sur le terrain. Ces personnes ressources, au nombre de vingt (20), se sont prêtées aux entretiens semi-directifs.

La figure qui suit indique leur répartition selon le sexe.

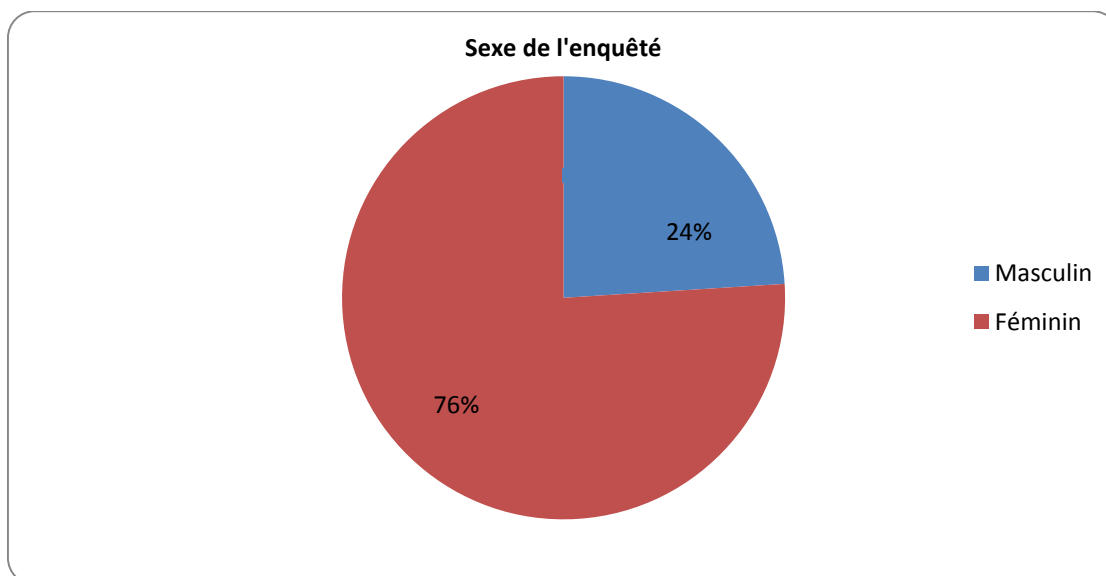


Figure N°2 : Répartition des enquêtés selon le sexe

Source : Données de terrain, 2015

Les données ont été recueillies suivant un calendrier bien défini.

III-3 Calendrier de la recherche

La recherche a duré quelques mois. Le déroulement de la recherche obéit à un calendrier bien élaboré. Chaque étape de la recherche est une activité programmée. La durée de la recherche ainsi que les activités exécutées sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau III : *Chronogramme*

Activités	Semaines	Observations
Formulation du sujet	Quatre semaines	La recherche documentaire s'est poursuivie jusqu'à la fin
Elaboration du protocole de recherche	Huit semaines	La recherche documentaire s'est poursuivie jusqu'à la fin
Correction et validation du	Huit semaines	La recherche documentaire s'est

protocole		poursuivie jusqu'à la fin
Collecte des données de terrain	Seize semaines	La recherche documentaire s'est poursuivie jusqu'à la fin
Dépouillement et traitement des données	Cinq semaines	La recherche documentaire s'est poursuivie jusqu'à la fin
Analyse et rédaction du mémoire	Dix semaines	La recherche documentaire s'est poursuivie jusqu'à la fin
Correction et relecture	Neuf semaines	La recherche documentaire s'est poursuivie jusqu'à la fin
Total	Soixante semaines	La recherche documentaire s'est poursuivie jusqu'à la fin

Source : Données de terrain, 2015

Les investigations ont démarré effectivement en Novembre 2014 et prennent fin en Décembre 2015. Le travail a duré environ quatorze mois (14). La recherche documentaire a continué jusqu'à la dernière étape de la recherche. Elle a beaucoup contribué à l'amélioration de la qualité du travail.

Des difficultés ont été bravées dans le cadre de la réalisation de la présente recherche.

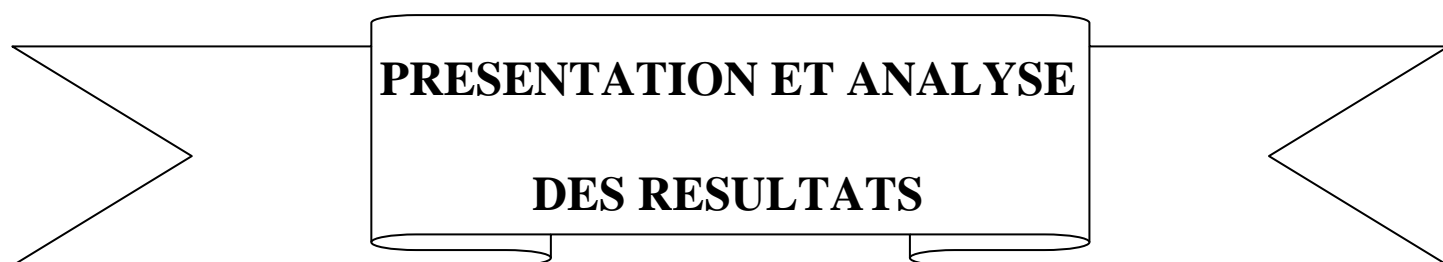
III-4 Difficultés éprouvées

Les difficultés éprouvées lors de la recherche sont de deux (2) ordres. La première est relative à la disponibilité des interlocuteurs. Il a été difficile pour nous de nous rendre dans les ménages à cause de la sensibilité du sujet. Le CPS a alors servi de cadre pour l'administration des questionnaires. C'est alors que les victimes étaient reçues au CPS compte tenu de leur agenda. L'indisponibilité de ces dernières a retardé le temps initialement prévu pour la collecte des données.

Le niveau de la faible représentativité des hommes dans l'échantillon, constitue la deuxième difficulté. Ces derniers pour la plupart ont fait montre d'un refus catégorique à se prêter à nos questions. Ils avouent qu'ils ne peuvent pas nous livrer les réalités de leur vie conjugale. C'est ce qui confirme leur faible représentativité pour la présente recherche soit un taux de participation de 24% (Figure n°2).

Ce sont là quelques difficultés qui n'ont pas constitué d'obstacles pour l'atteinte des résultats.

DEUXIEME PARTIE



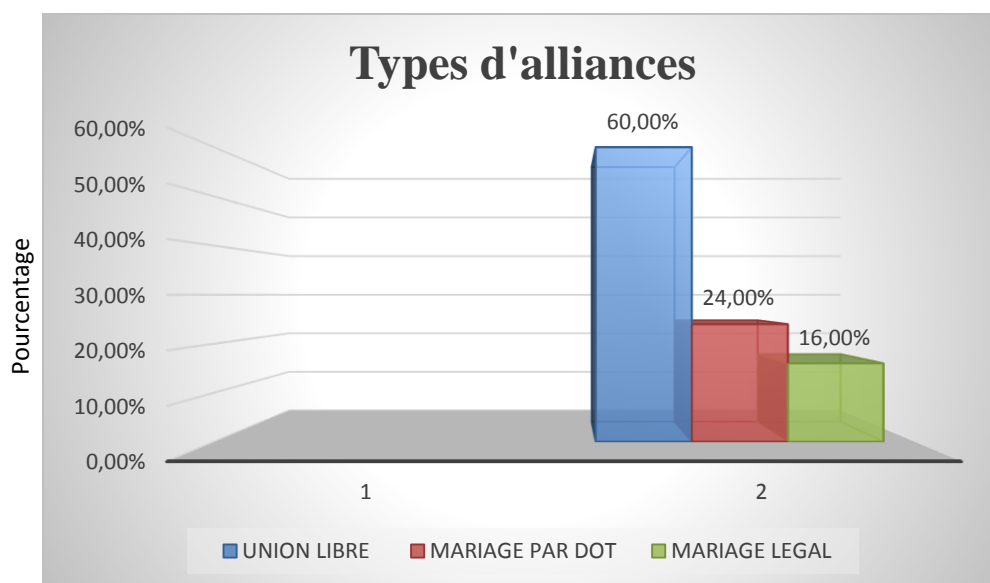
CHAPITRE 4 : TYPOLOGIE ET FACTEURS SOCIAUX PREDISPOSANT LES PARTENAIRES AUX VIOLENCES CONJUGALES

Ce chapitre présente les résultats issus de la collecte des données sur le terrain selon les deux (2) objectifs spécifiques de la recherche. Nous faisons cas dans les lignes à suivre des informations relatives à l'objectif spécifique n°1 qui est de décrire la structuration des foyers objets de violences à Bohicon.

IV-1 Description de la structuration des foyers objets de violences a bohicon

Dans le milieu étudié, plusieurs alliances sont observées. On catégorise trois (3) grands types :

- ✓ les unions libres c'est-à-dire les unions fondées sans intervention familiale, sans la dot ;
- ✓ les unions matérialisées par la remise de dot entre les deux (2) familles c'est-à-dire la famille de l'homme et celle de la femme ;
- ✓ le mariage légal. Il s'agit là, des couples légalement constitués devant l'Etat.



Graphe N°1 : Répartition des foyers selon les types d'alliance

Source : Données de terrain, 2015

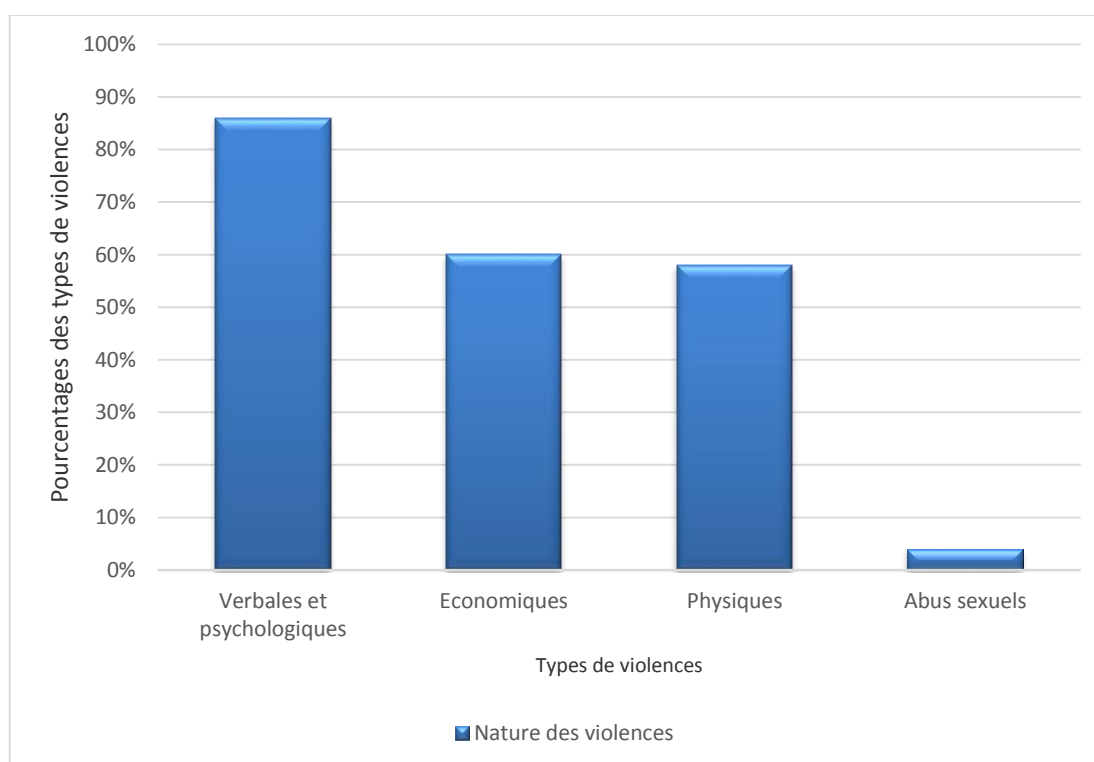
Selon le graphe N°1, 60 % des interlocuteurs sont issus d'alliance union libre, 24 % proviennent des unions matérialisées par la remise de dot entre les deux (2) familles et 14 % ont fait le mariage légal.

Les foyers objets de violences conjugales à Bohicon sont alors ceux formés en union libre (60 %). Ce sont des unions faites en dehors des normes et des valeurs des cultures d'appartenance. Les familles des deux (2) partenaires ne sont souvent pas informées de l'union de ceux-ci. C'est souvent dans le mariage que les deux (2) conjoints sacrifiant à cette règle se découvrent. Et du coup, plusieurs réalisent que la vie à deux est impossible. Bon nombre de conjoints regrettent leur choix pour diverses raisons. La plupart d'eux n'ont pas de niveau d'instruction et se trouvent dans la tranche d'âge de 25-40 ans. Dans ces foyers, le commerce constitue la principale activité économique des femmes. Il a été remarqué au cours de la collecte, que le phénomène est très accentué dans les foyers sans enfants ou ayant peu d'enfants. Les statistiques relatives à tout ce développement figurent dans la suite du document.

Il est important pour nous, de décrire d'abord les types de violences conjugales subies par les femmes à Bohicon avant de présenter les résultats relatifs à l'objectif spécifique n°2 qui est d'identifier les facteurs socioculturels favorables aux violences conjugales à Bohicon.

IV- 2 Typologie des violences conjugales

Les violences conjugales sont classées en trois catégories. Il s'agit des violences physiques, des violences verbales et psychologiques et des violences économiques.



Graphe N°2 : Répartition de l'échantillon selon la nature des violences

Source : Données de terrain, 2015

Le graphe révèle que l'échantillon de la recherche est confronté à quatre (4) types de violences : violences verbales et psychologiques, violences économiques, violences physiques et les abus sexuels.

IV-2-1 Violences verbales et psychologiques

IV-2-1-1 La violence verbale.

Elle s'exprime sous forme de cris, d'injures, d'insultes, paroles blessantes, etc. L'époux tente de déprécier son épouse, de la traiter avec mépris et de la blesser dans son amour propre. Cette forme de violence peut être aussi destructrice que la violence physique parce qu'elle vise à diminuer l'estime de soi. La répétition de tous ces faits entraîne une domination et l'emprise sur l'autre. Pour l'interlocuteur A, descendant du roi de Bohicon, lorsque la violence est verbale, on dit « é dɔ jlɛ dɔ wɛ ».⁶

Un époux victime de la violence verbale nous a confié que : « *Elle [c'est-à-dire son épouse] fredonne les chansons de l'artiste de la musique traditionnelle Alěkpéhanwú pour m'injurier à longueur de journée. Elle m'insulte indirectement par les enfants* ».

Ces propos d'un homme victime de violence verbale témoignent de ce que cette forme de violence est souvent utilisée par les femmes. Les violences verbales sont souvent accompagnées des violences psychologiques.

IV-2-1-2 Violences psychologiques

Voici les manifestations de cette violence : humiliation continue en privé et en public, imposition de ses valeurs, opinions et désirs ; privation d'entretien des contacts avec des proches ainsi que tout contact social pouvant aller jusqu'à la séquestration. (Ex : Ne plus assister aux repas de familles, interdiction de parler aux voisins sous peine d'être engueulée, suppression des numéros d'amis qui ne plaisent pas), insistance sur les points faibles afin de blesser moralement, contrôle permanent sur le/la conjoint(e). Les moindres faits et gestes sont

⁶ - c'est une expression en langue nationale fongbé pour désigner les mésestantes, les insultes que subissent les femmes objets de violences verbales.

contrôlés, la personne concernée n'a plus de vie privée. L'interlocuteur B a fait cas de l'exemple que voici : « *é nɔ gbéjé alōkan ce me bó n'ó kpón nũ dĕe è wlán nũ mì lĕé xéqéxéqé. É n'ó l'é v'ó ba ná tuun xwítíxwítí nũ dĕe un wa d'ó kĕzĕ ó me é* ». Cela signifie en langue française que le mari de cette femme vérifie chaque jour, la messagerie de son portable et pousse sa curiosité à comprendre dans les moindres détails comment est-ce qu'elle a passé sa journée. La violence psychologique se manifeste également par le rejet sur le conjoint de ses frustrations et les critiques constantes du comportement de l'autre.

A ce sujet, l'interlocutrice C qui est une victime de violences s'est confiée à nous en ces termes : « *Il m'interdit d'aller saluer mes copines, de parler avec les voisines de maison. Il me contrôle chaque jour. Je n'ai pas le droit d'aller acheter au marché. Il me soupçonne d'adultère* ».

Cette dame est victime de jalousie de la part de son partenaire qui lui refuse tout contact avec autre homme. En effet, certains hommes sont exigeants sur la présence de leur épouse au foyer.

« *Il est désormais clair et reconnu que la violence psychologique à laquelle sont soumises les femmes battues n'est pas une simple chicane de famille. La violence psychologique se manifeste généralement par des menaces ouvertes ou voilées ainsi que par une dégradation systématique de l'autonomie de la femme dans sa relation avec son partenaire, et souvent dans tous les aspects de sa vie* » (Rondeau, Roy 1997 : 4). La violence psychologique est le type de violence le mieux pratiqué aujourd'hui par les partenaires conjugaux.

Selon Biau (2005 :72), « *La violence qui s'exerce contre les femmes tient non seulement des rapports de force historique mais aussi, en grande partie, à des questions de sexualité* ». La gestion de la sexualité au sein du couple est source de violence conjugale. « *L'anxiété d'abandon ainsi que l'évitement de l'intimité, tels que développés par Bartholomew, viendraient expliquer les comportements de violence au sein des relations de couple* » (Perreault 2000 :15). Les violences sont également d'ordre économique.

IV-2-2 Violences économiques

Cette violence consiste en ce qu'un partenaire contrôle les ressources de son conjoint. Elle s'exprime sous forme de :

- ✓ Contrôle systématique des dépenses ;
- ✓ Privation d'argent de poche, de compte bancaire, de toute sorte de revenus ;
- ✓ Utilisation des revenus de l'autre sans son consentement.

Il est à noter que 60% des informateurs ont vécu des situations de violences mettant en péril leur économie. Les femmes sont régulièrement victimes de ce type de violence.

« Il m'a dit de lui passer de l'argent. Je le lui ai passé. Il n'a pas remboursé. Il me dit de lui en passer encore. J'ai dit non et il s'est mis à m'injurier et quand je lui ai répondu, il m'a giflé ». C'est en ces termes que s'exprimait l'interlocutrice D ; une victime de violences conjugales résidant à Zakpo qui est un quartier de la ville de Bohicon.

Les femmes sont nombreuses à subir ce type de violence. Leurs époux les contraignent à abandonner leur commerce. Ce qui réduit leur autonomie financière. Or l'autonomisation de la femme passe par l'exercice d'une activité génératrice de revenus (AGR). Les femmes se mettent en phase avec les réalités actuelles de leur société. La modernité s'entend comme *« la réponse nouvelle que les acteurs sociaux apportent aux problèmes qui se posent à eux »* (Amouzouvi 2011 : 212). Les femmes ne restent pas passives face aux dynamiques sociales. La connaissance du phénomène de violence conjugale dépend de la connaissance des facteurs sociaux y relatifs. Il en est de même pour les violences physiques qui demeurent le type de violence le plus connu.

IV-2-3 Violences physiques

Cette forme de violence est la plus présente et s'exprime par un contact physique dans l'intention d'agresser ou de faire peur avec des actes de violence

pouvant parfois entraîner la mort. Les violences physiques interviennent lorsque les pressions psychologiques n'ont pas atteint leurs buts.

Cette forme de violence s'exprime sous forme de :

- ✓ des gifles, coups de poings;
- ✓ saisissement par le cou, le bras;
- ✓ pousse contre un mur ou dans les escaliers.

Voici en guise d'illustration, quelques photos de femmes victimes de violences physiques que nous avons obtenues sur le terrain (Photos n°1 et n°2).



Photo 1: Victime de violences physiques (vue de face).

Source : données de terrain, 2015

Cette victime résidant au quartier Kpokon à Bohicon s'est rendue au CPS de Bohicon après trois (3) jours de bastonnades par son mari. La photo a été prise au CPS.



Photo 2: Victime de violences physiques (vue de profil)

Source : données de terrain, 2015

Cette victime vendeuse de pain au quartier Zakpo à Bohicon s'est rendue au CPS de Bohicon après une semaine de bastonnades par son mari. La photo a été prise au CPS.

Mieux ces traitements sont accompagnés des propos comme : « kpón kanlin éné ó », « gbo », « nă xo we káká », « a bĭ dĕbŭ ă », « nŭgbéhen »

Les abus sexuels constituent une autre forme de violence physique.

IV-2-4 Les abus sexuels

Les abus sexuels désignent également la violence sexuelle. Ils s'expriment principalement sous forme de harcèlement sexuel pouvant attenter à la dignité de l'autre et de gestes sexuels sans le consentement du partenaire. Même en étant marié, le viol est considéré comme un crime. Cette violence s'exprime sous forme du harcèlement sexuel du partenaire ; du refus d'entretenir des rapports sexuels afin de punir l'autre et de l'humiliation et comportement brutal durant les rapports sexuels. Les auteurs de ces actes prononcent les paroles que voici au cours des actes sexuels : « kpón nǔ éló wε », « a jɔ xlo dín », « nǎ bló nú we káká »

Comme l'indique le graphe, 58% des informateurs estiment avoir été victimes de violences physiques et du harcèlement sexuel. Ce taux témoigne de l'existence de cette forme de violence à Bohicon. Les couples se disloquent du fait de la violence physique ou sexuelle.

En effet, il y a des hommes qui violent régulièrement leur partenaire. *« Il couche ma première fille que j'ai eue avec un autre homme avant de le connaître. La fille m'en a parlé. Moi-même, il me viole. Le jour où je lui ai parlé de cela, il m'a donné des paires de gifles. J'ai crié au secours. Il a fui et jusqu'à ce jour, il n'est plus revenu dans la maison parce que je lui ai dit que je vais signaler l'affaire à la gendarmerie ».*

Ces propos d'une dame victime de violences conjugales avec sa première fille renforcent la position selon laquelle les femmes et les filles sont victimes de violence sexuelle au foyer. Nous avons également remarqué pendant la collecte des données, un autre type de violence que nous avons dénommé "violence bouc émissaire".

IV-2-4 Violence bouc émissaire

Cette forme de violence implique l'enfant dans les conflits conjugaux. Elle consiste, à se servir de l'enfant en tant que bouclier ou le considérer comme

étant le problème. C'est ainsi qu'il est frappé et insulté par l'auteur de la violence. Presque tous les couples connaissent à degrés divers ce type de violences. La plupart soit plus du 2/3 des informateurs l'ont déclaré. Ce type de violence prend en compte les couples dont l'un des partenaires a un enfant hors foyer. La présence de cet enfant dérange l'autre partenaire. Il ressent une certaine solitude. C'est alors qu'il décharge sa colère sur cet enfant, et le malentendu naît régulièrement autour de ce dernier.

Nous présentons ici, après tout ce développement, une partie des résultats relatifs à l'objectif spécifique n°2. Cette partie prend en compte les facteurs sociaux qui expliquent les types de violences conjugales décrits plus haut.

IV-3 Facteurs sociaux expliquant les violences conjugales

Les facteurs sociaux identifiés sont entre autre : la maturité physique des partenaires, le niveau d'instruction des partenaires, l'origine des partenaires, les activités exercées par la femme, la nature du couple, le nombre d'enfants, les facteurs liés au fonctionnement du foyer, l'éducation des enfants, la satisfaction des besoins du foyer et la satisfaction des besoins de l'autre partenaire.

IV-3-1-Maturité physique des partenaires

La maturité physique des partenaires détermine le recours à la violence lorsqu'un malentendu les oppose. La figure n°3 nous permet de plus comprendre ce phénomène.

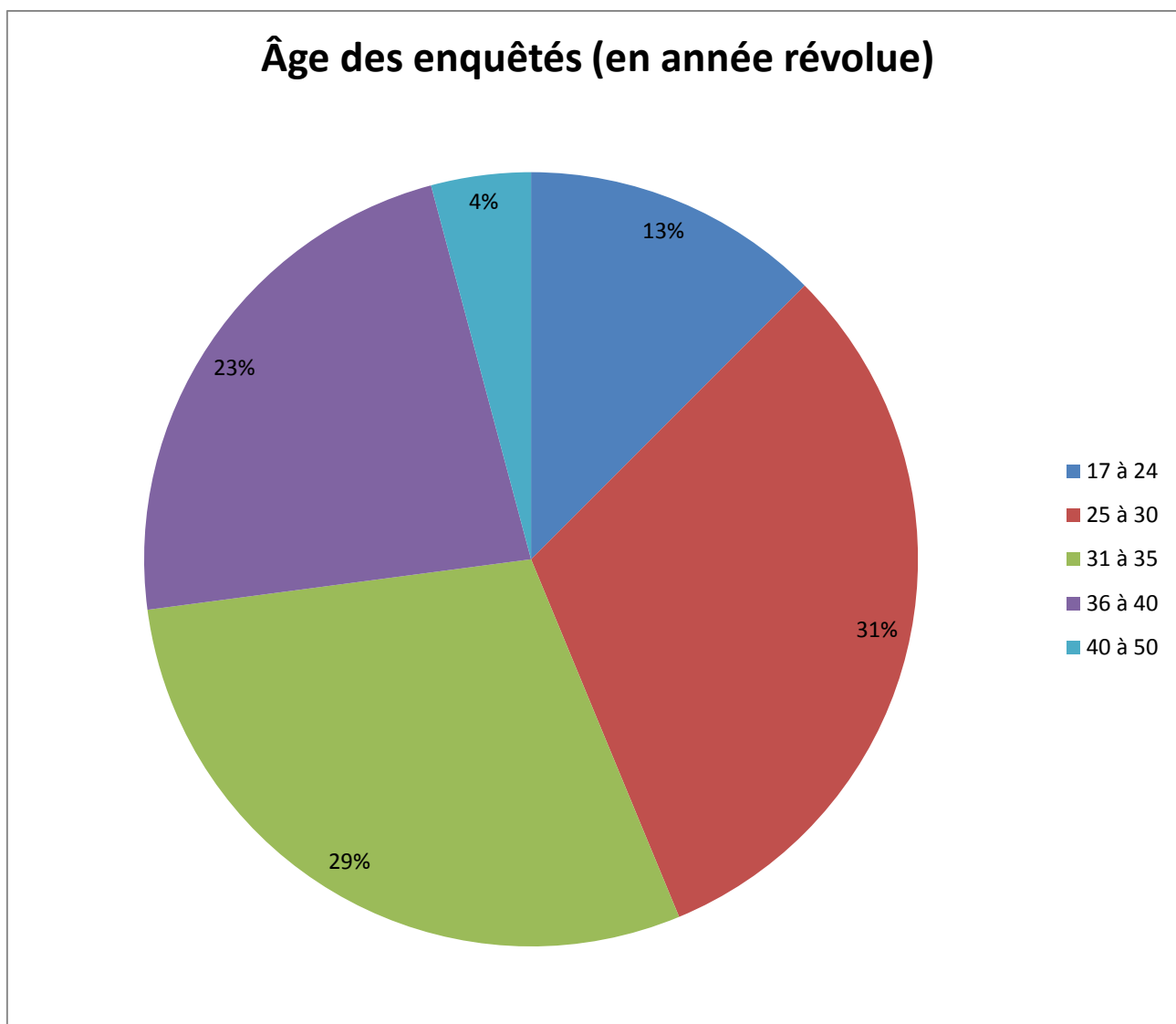


Figure N°3 : Répartition des informateurs selon l'âge

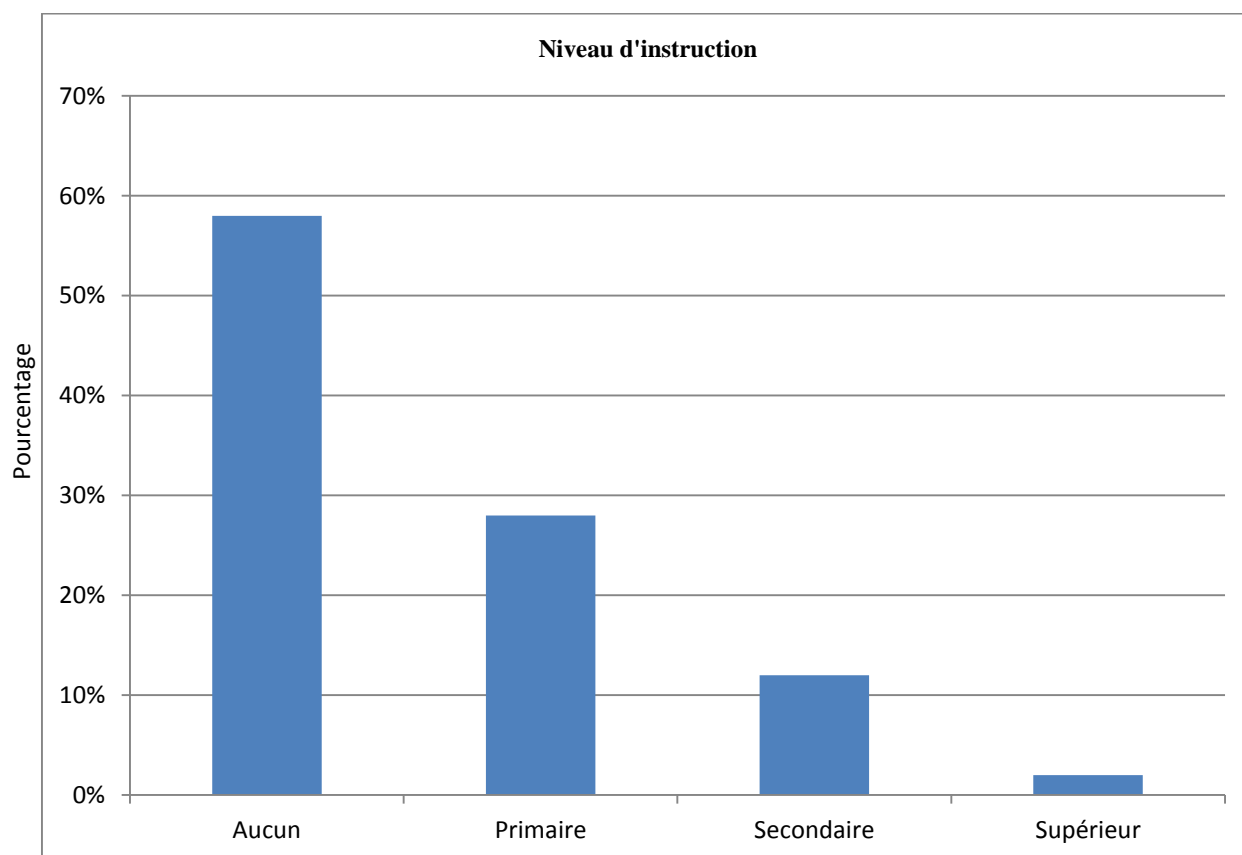
Source : Données de terrain, 2015

Comme l'indique la figure n°3, la majorité des partenaires qui ont été victimes de violences conjugales ont un âge compris entre 25 et 40 ans. C'est dans cette tranche d'âge, qu'ils acquièrent l'expérience de la vie conjugale et prennent connaissance de la vraie vie de couple. Au nom de l'amour mutuel, et dans le but d'éviter très tôt la séparation de corps, lorsque les différends persistent après échec des règlements à l'amiable, les partenaires se réfèrent aux autorités publiques. Les jeunes couples quant à eux, ont souvent honte de faire connaître leurs problèmes aux personnes hors de leurs familles. Les violences

conjugales peuvent aussi se comprendre par le niveau d'instruction des partenaires.

IV-3-2 Niveau d'instruction des partenaires

Le niveau d'instruction est l'un des facteurs explicatifs de la violence conjugale. Les partenaires illettrés ont tendance à développer des comportements agressifs du fait d'un attachement poussé au respect de la tradition. Lorsque la femme manifeste des signes d'une émancipation, elle subit des traitements cruels de la part de son mari. Le but visé par l'homme est de la corriger pour qu'elle reste soumise. Le graphe n°2 nous clarifie en quoi ce facteur est déterminant pour la recherche.



Graphe N°3 : Répartition des informateurs selon le niveau d'instruction

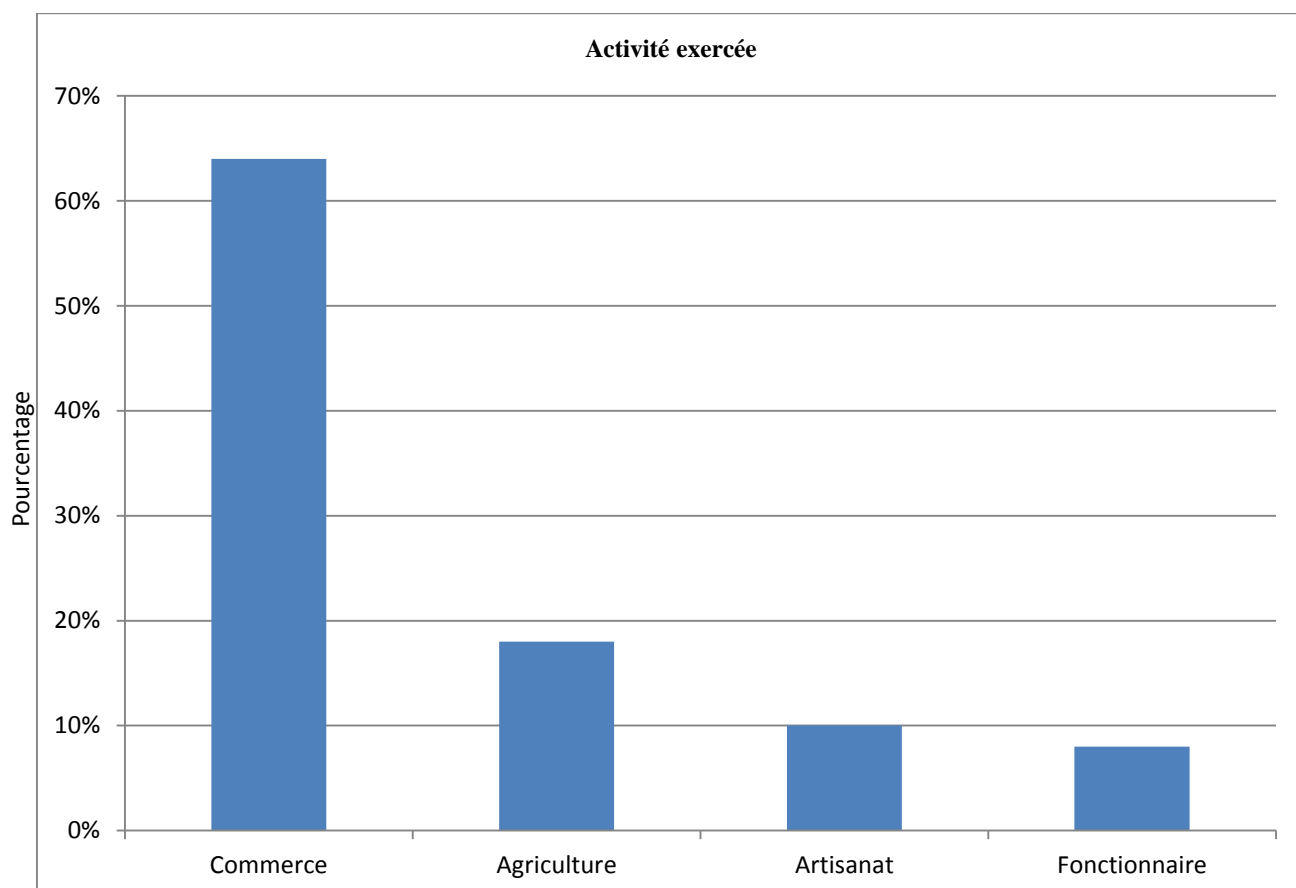
Source : Données de terrain, 2015

Le défaut d’instruction est synonyme d’un manque d’information au sujet des droits de la personne humaine. Une femme instruite a la chance de mieux gérer les mésententes au foyer. A partir des informations contenues sur le graphe ci-dessus, on comprend que les couples instruits gèrent plus aisément leurs différends sans avoir recours à une institution publique.

Les informations recueillies sur le terrain montrent que 58% des informateurs victimes de violences conjugales sont illettrés (graphe n°2). En se référant toujours au même graphe, 28% des interlocuteurs ont arrêté les études au primaire et 12% au secondaire. Cela ne veut pas dire que les couples qui ont fait les études universitaires et qui détiennent de grands diplômes ne connaissent pas les violences conjugales. Au lieu d’aller se plaindre auprès des institutions spécialisées de gestion des violences, ils choisissent d’autres instances de gestion. Les femmes interrogées sont dans une situation de dépendance financière vis-à-vis leurs partenaires. Avec un diplôme universitaire, la femme peut trouver du travail bien rémunéré. Ce qui la rend autonome. Cette autonomie est fonction des activités menées par la femme.

IV-3-3 Activités exercées par la femme

La connaissance des activités exercées est d’une grande utilité dans le présent travail. Il s’agit de comprendre en quoi les activités exercées constituent des facteurs déterminants de lutte contre les violences conjugales. Le graphe n°3 nous le démontre.



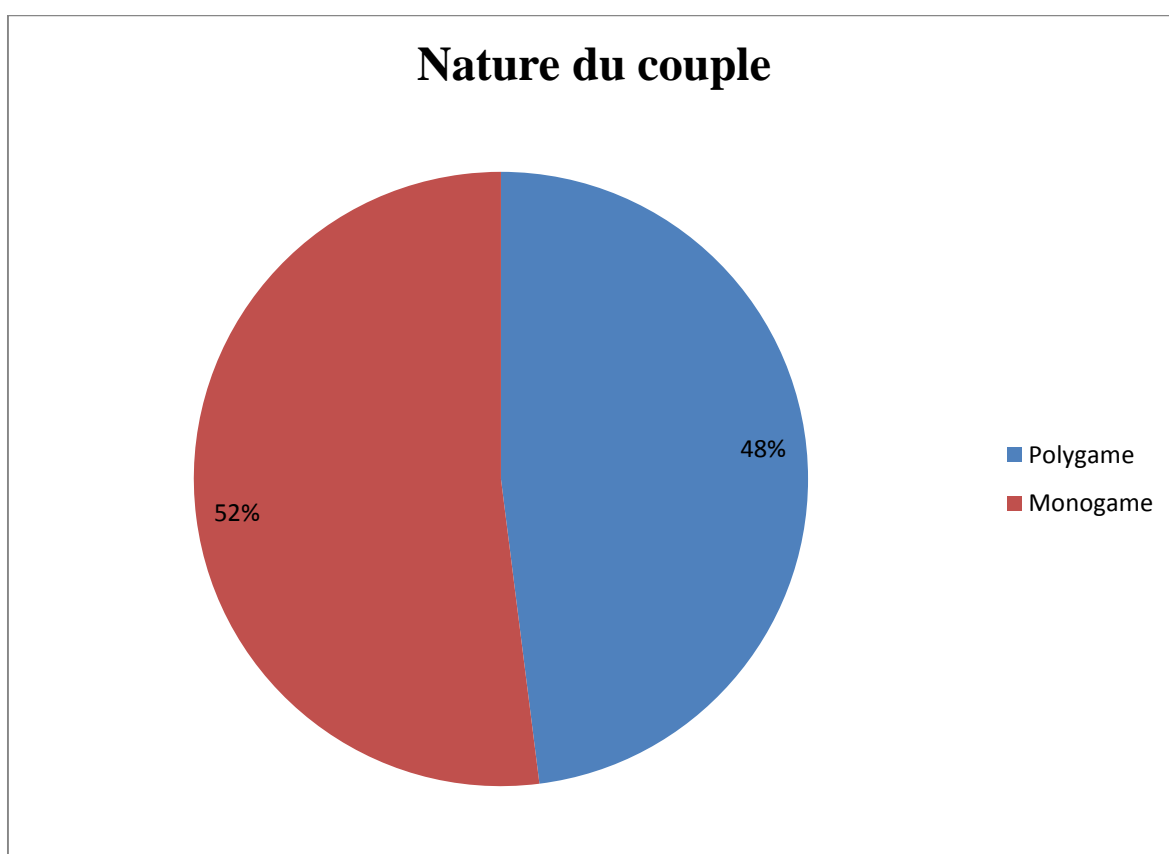
Source : Données de terrain, 2015

Graphe N°4 : Répartition des informateurs selon leurs activités

Le graphe montre que les victimes sont à près de 64 % des commerçantes. Il s'agit des revendeuses de pain, de fruits et autres produits de cuisine. Un taux de 18 % pratique l'agriculture, 10 % l'artisanat et 8 % sont fonctionnaires. La capacité financière de la femme dépend des activités qu'elle exerce dans la société. Les femmes tentent de surmonter la marginalisation dont elles sont victimes. Elles n'entendent pas perdre leur dignité contre les maigres sous que donnent leur époux pour la popote. Bien que négligeable, la nature du couple peut servir aussi de facteur explicatif dans la lutte contre les violences conjugales.

IV-3-4 Nature du couple

La nature du couple n'est pas importante en matière de recherche pour la réduction de violence conjugale. Ceci s'explique par le simple fait que, tous les types de couples (polygames ou monogames) connaissent de violences conjugales. La figure ci-dessous aide à comprendre la répartition des interlocuteurs en fonction de la nature des couples.



Source : Données de terrain, 2015

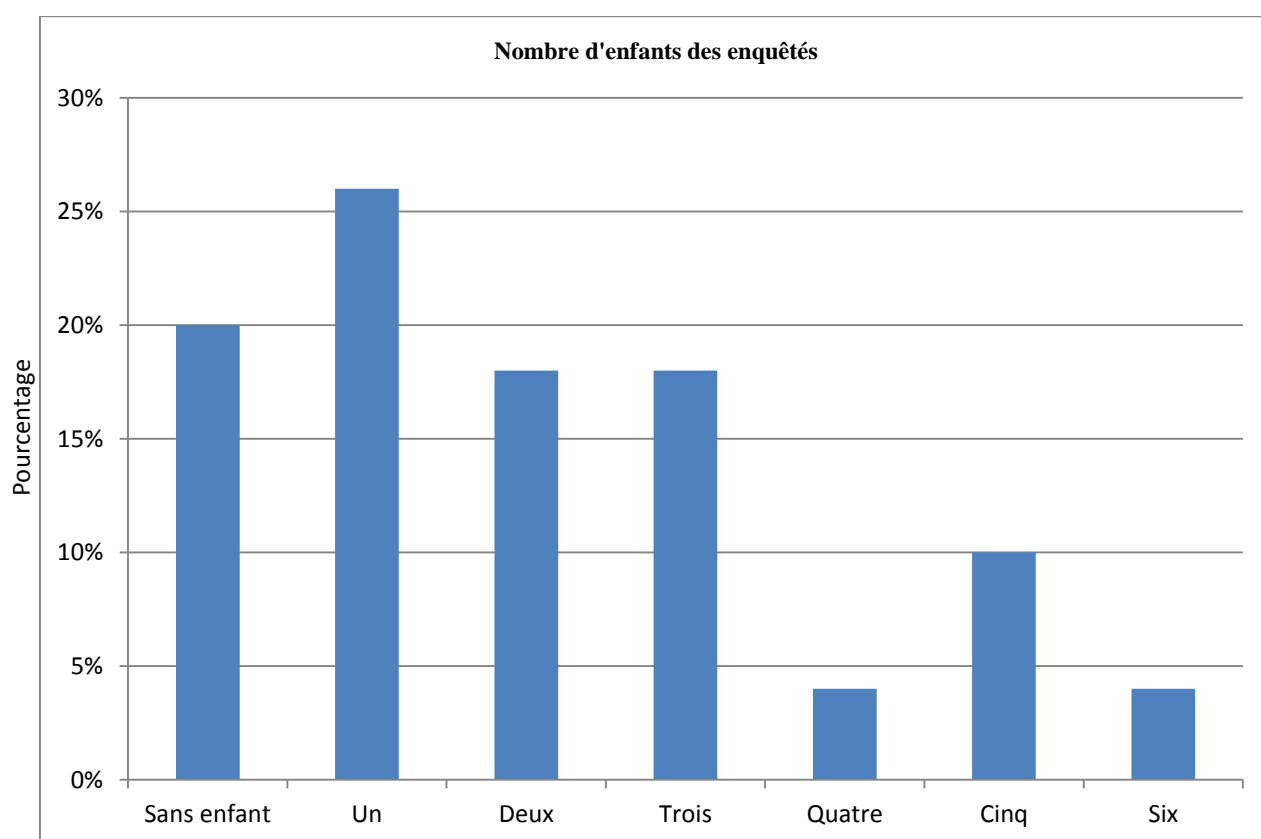
Figure N°4 : Répartition des informateurs selon la nature du couple

On comprend avec la figure n°4 que 48 % des victimes appartiennent à des couples polygames contre 52 % pour les couples monogames. A la lumière de ce résultat, nous pouvons conclure que la fréquence des violences conjugales ne dépend pas de la nature du couple.

Nous avons par ailleurs compris avec les données recueillies sur le terrain, qu'on accède à une appréhension parfaite des violences conjugales avec le nombre d'enfants à charge des couples.

IV-3-5 Nombre d'enfants à charge

Le nombre d'enfants peut servir d'indicateur pour la maturité du couple. Il est à noter que l'intensité de la violence est fonctionnelle de cette maturité comme le notifie le graphe suivant.



Graphe N°5 : Répartition des couples selon le nombre d'enfants

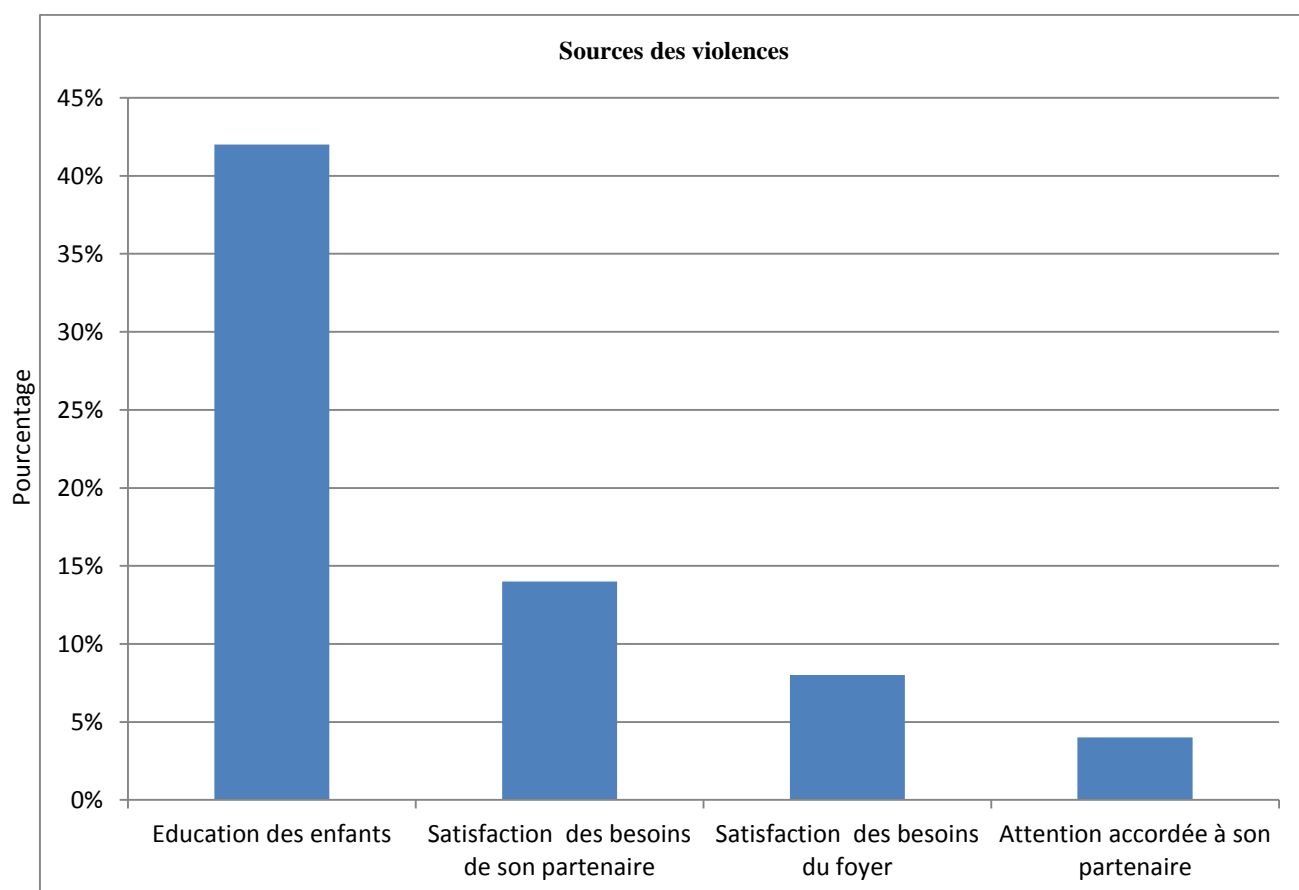
Source : Données de terrain 2015

Le graphe indique, que 26 % des couples ont un (1) enfant chacun, 20 % sont sans enfant et 18 % ont en moyenne 2 enfants chacun. Ce même taux se répète pour les couples ayant en moyenne 3 enfants. 10 % des couples ont en moyenne 4 enfants. Les couples qui ont moins d'enfants ont une tendance à la

violence. Ce qui suppose une connaissance très faible des comportements de l'un par l'autre des partenaires et une immaturité de la vie de couple. La connaissance de rôle de père ou de mère est très importante dans la vie paisible du couple. Les facteurs liés au foyer expliquent aussi les violences.

IV-3-6 Facteurs liés au fonctionnement du foyer

Le recours à la violence peut s'expliquer dans certains cas par un dysfonctionnement du foyer. Cela suppose que les partenaires n'assument pas convenablement leurs rôles. Le graphe ci-dessous présente l'état des foyers victimes de violences avec lesquels nous nous sommes entretenus pendant la collecte des données sur le terrain. Le graphe fait mention de la répartition de ces foyers selon quelques sources des violences.



Source : Données de terrain 2015

Graphe N°6 : Répartition des informateurs selon les sources des violences

L'analyse du graphe montre que les sources de violences dans ces foyers sont : l'éducation des enfants, la satisfaction des besoins de son partenaire et la satisfaction des besoins du foyer. Chacune de ces sources a fait objet d'analyse dans les lignes qui suivent.

IV-3-7 Education des enfants

Certains partenaires, pour des raisons existentielles ont abandonné l'éducation des enfants. Le rappel à l'ordre de ces derniers donne souvent lieu à des situations de violences. Les recherches montrent que 58% des victimes fustigent le défaut de participation de leurs partenaires à l'éducation des enfants. Les foyers où l'un des partenaires ne remplit pas ses obligations vis-à-vis des enfants connaissent des violences. Le partenaire qui assume l'éducation des enfants ne pouvant pas s'attaquer au partenaire en faute s'en prend aux enfants. C'est alors qu'ils sont objet des insultes telles : « jimakplón », « nò towe òj wè a òj ». Les violences surviennent aussi lorsque les besoins du foyer ne sont pas assumés.

IV-3-8 Satisfaction des besoins du foyer

Le fonctionnement d'un foyer repose en partie sur des moyens financiers. Les hommes qui n'exercent pas un métier et qui se trouvent incapables de satisfaire aux besoins de leur foyer pensent s'imposer par la violence. Un taux de 86% des informateurs pensent que leurs partenaires ne remplissent pas leurs obligations familiales comme cela se doit. Il faut noter que c'est la responsabilité de l'homme ; premier responsable du foyer qui est beaucoup engagée lorsqu'on parle de charge familiale. La violence survient aussi lorsque les besoins vitaux d'un partenaire sont oubliés.

IV-3-9 Satisfaction des besoins de l'autre partenaire

Les besoins financiers, matériels, sexuels sont fondamentaux dans la vie du couple. Si la femme a besoin qu'on s'occupe d'elle financièrement et matériellement, l'homme quant à lui, attend de sa femme des repas copieux, réguliers et le plaisir sexuel. C'est ce que certains appellent : « le contrat culinaire ». Selon les données recueillies, 92% des femmes victimes de violences estiment que leurs partenaires les ont abandonné tandis que 96% d'entre elles avouent ne pas bénéficier de l'attention de leurs partenaires. Les couples où les violences sont fréquentes sont souvent ceux dans lesquels les partenaires vivent dans l'égoïsme. La prise en compte des facteurs sociaux seuls ne suffisent pas pour parvenir à une bonne appréhension des violences conjugales.

CHAPITRE 5 : FACTEURS CULTURELS ET IMPACTS DES VIOLENCES CONJUGALES

Ce chapitre est relatif aux facteurs culturels et aux impacts des violences conjugales sur la vie des couples et les victimes.

V-1 Facteurs culturels expliquant les violences conjugales

Il s'agit ici des facteurs culturels qui permettent de mieux cerner la genèse du phénomène qui fait l'objet de la présente recherche. On distingue la polygamie, la dot, l'accès à l'héritage, l'éducation familiale, les pratiques religieuses, l'enterrement des beaux parents et le statut social de la femme. Le développement de chacun de ces facteurs culturels est d'une grande utilité dans le cadre de la présente recherche.

V-1-1 Violence dans les couples polygamiques

La polygamie est un fait culturel qui n'engendre pas directement les violences conjugales. Mais la jalousie entre coépouses crée les conditions d'émergence des violences conjugales. Un taux de 48 % des victimes vivent dans des couples polygames (figure N°4). Ce qui veut dire que les hommes ont de plus en plus du mal à gérer plusieurs conjointes en milieu urbain comme Bohicon. Cela s'explique par le fait que dans ces milieux, les femmes ne constituent plus les productrices de mains d'œuvre agricoles puisque les activités principales des familles ne sont plus l'agriculture.

La dot a été également découverte au cours de la recherche comme étant un facteur culturel déterminant dans la genèse des violences conjugales à Bohicon.

V-1-2 Implications de la dot

Le code des personnes et de la famille au Bénin en son article 142 dispose: ‘‘La dot a un caractère symbolique’’. A partir de ce moment, on peut affirmer que la dot est une forme de matérialisation du mariage. Dans le cadre de cette recherche, les couples ayant connu de violences conjugales sont à 60%, des unions libres. Ce sont donc les mariages célébrés sans respect de la procédure en vigueur à Bohicon qui subissent pour la plupart les violences conjugales. C’est à ce propos que le chef traditionnel K affirme ce qui suit : *« avant de demander la main d’une fille, il faut le Fá xwé pour savoir si la fille est à toi ou pas et ceci vice versa. Le papa de la fille cherche à comprendre le ‘‘ dü ‘‘ de l’homme et de cette union. Après cette cérémonie, on demande la main. La dot varie d’une famille à une autre».*

C’est toujours par rapport à cette procédure, qu’un chef traditionnel nous a confié :

« La dot aussi est un facteur prépondérant. Si la fille n’est pas dotée, elle peut refuser d’être soumise. Ces genres de filles ont l’habitude de répondre à leurs époux : « agban dǔtǔ a nǎ mì bó dọ glǎdi ba wε ». La portion de phrase « agban dǔtǔ a nǎ mì bó dọ glǎdi ba wε » est une expression en langue nationale fɔngbé qui signifie, « pourquoi t’égosies-tu alors que tu ne m’as pas doté comme cela se devait ? ».

Il faut noter que les éléments constitutifs de la dot encore appelée en langue nationale fɔngbé « *vǐgbǎnjǐjó* » varient d’une famille à une autre. Voici quelques éléments constitutifs de la dot d’une des collectivités dans le milieu d’étude :

« - *Mexógbán* (connaissance des parents)

- *Ahan soqabi* (alcool)

- *Gannú* + *je* (bassine + sel)

- Avɔ (pagne) + 80000f
- Agban d̄axó (d̄axó)
- Avɔ akpó d̄okpó (père)+ 40000f
- Avɔ akpó 1/2(mère) + 20000f
- Les frères et sœurs du père et de la mère de la fille vont prendre chacun(e) une pièce de pagne.
- Les jeunes du quartier prennent 2 litres de sodabi+ 8000f
- La jeune fille doit recevoir tous les nécessaires

Tout en continuant dans l'explication de l'importance de la dot dans le mariage, le chef traditionnel nous rapporte ceci :

« Si la dot n'est pas donnée, tu ne peux pas enterrer ta femme si elle décède. Tu peux faire la dot ou tes enfants vont le faire avant l'enterrement de leur mère ».

Les propos de ce chef traditionnel exposent quelques éléments constitutifs de la dot. La dot est importante dans la négociation sociale de violences conjugales à Bohicon. C'est elle qui assure, cimente le tissu social entre deux (2) communautés ou familles. Elle valorise l'époux auprès de la belle famille. Autrement, le partenaire qui n'a pas donné la dot n'est pas intégré dans la belle famille. La plupart des hommes et femmes mariés qui se sont prêtés à notre entretien et qui ont opté pour la séparation de corps n'ont pas respecté cette norme culturelle. Contrairement à d'autres sociétés, les femmes ont accès à l'héritage à Bohicon ce qui constitue une source d'émancipation de ces dernières. C'est ainsi que quelques-unes d'entre elles développent selon les informations reçues sur le terrain, de l'insubordination à l'égard de leurs époux qui les soumettent à des maltraitances.

V-1-3 Accès à l'héritage comme signe d'émancipation des femmes

La question de l'accès des femmes à l'héritage est une préoccupation des institutions internationales. « *L'égalité des femmes devant l'héritage et la propriété matrimoniale, leur droit à être reconnues comme propriétaires légitime capable d'acquérir, de céder, de louer ou de contracter des prêts sur la base de leur bien ou de leurs terres sont reniés dans le monde entier, à travers de nombreuses cultures et communautés* » (Biaou, 2005 : 76).

Contrairement à l'opinion populaire selon laquelle, la femme n'a pas droit à l'héritage, c'est l'exception à Bohicon. En milieu *fɔn* à Bohicon, les femmes ont droit à l'héritage. Leurs familles constituent alors pour elles des refuges. Un assistant social en service au CPS de Bohicon nous a signifié que les femmes mariées s'expriment souvent en ces termes : « *tó ce xwé we, nɔ ce xwé we* »⁷. Elle revendique en ces termes, son droit à l'héritage de ses parents défunts. Le débat est plus tourné vers une réclamation de droits. Lors du partage des biens de son parent défunt, elle prend sa part. Le fait d'hériter donne un pouvoir exceptionnel à la femme à Bohicon.

« *Les femmes connaissent une émancipation « nukúnhúnhun* »⁸. *Elles n'acceptent pas la soumission. Les femmes se disent qu'elles ont de droits. Elles ne veulent pas reconnaître les hommes comme leurs chefs de foyer « nyɔnu xwési Súnnu glegbenu* »⁹. C'était là les déclarations du chef traditionnel Y. Nous avons hérité d'une société patriarcale où ces termes sont normaux.

Lorsque la femme se sent menacée chez son mari, elle peut rejoindre la maison de ses parents défunts. Si le mari continue de la fréquenter, cette maison est transformée en domicile conjugal. C'est alors que le mari hébergé dans la

⁷ - Termes en langue nationale fongbé pour signifier que les biens matériels de leurs parents leur appartient

⁸ - Terme en langue nationale fongbé pour signifier l'émancipation des femmes

⁹ - Termes en langue nationale fongbé pour dire que l'homme est appelé à sortir, travailler pour la survie du foyer tandis que la femme doit rester aux foyers pour assumer ses fonctions de mère de foyers.

belle-famille témoigne un grand respect à sa femme pour éviter tout déguerpissement à l'improviste.

L'éducation intervient également dans les facteurs culturels de la violence conjugale à Bohicon.

V-1-4 Education et comportements de recours à la violence

L'éducation permet à l'individu de vivre en harmonie avec sa société. Par l'éducation, l'individu réalise son intégration sociale. « *L'éducation des êtres humains s'inscrit donc dans un milieu spécifique qu'il faut caractériser à travers les conditions extérieures qui vont influencer tel l'environnement physique, social et culturel. Il s'agit de repérer les caractéristiques de la société dans lesquelles l'éducation s'inscrit, tant du point de vue de son système économique, idéologique que du point de vue social et culturel* » (Cegarra, 2003 : 22).

Si les sciences de l'éducation mettent l'accent sur l'école comme institution éducative, Pierre Erny quant à lui focalise son analyse sur la famille. Il propose le dynamisme des relations du système d'apprentissage. « *Le principal travail de l'ethnologue consiste à comprendre une autre culture dans ses propres termes et non pas selon des schémas qui sont imposés de l'extérieur* » (Cegarra, 2003 : 24).

Les valeurs éducatives aussi interviennent dans le choix de conjoint. L'encadré n°1 contient les propos d'un informateur à ce sujet :

Encadré n°1 :

« Le choix du conjoint exige de réflexion profonde et murie. Les deux partenaires doivent connaître l'éducation qui se donne dans les deux (2) familles. Les mariages ne doivent pas être entachés de mensonge. Si la fille va chez son fiancé, les parents doivent savoir. Si l'homme a l'habitude de frapper sa femme, ses enfants le feront un jour. Si la jeune est paresseuse, voleuse, elle volera son mari. Si la maman de la fille est prostituée, elle deviendra aussi prostituée. Si la femme n'assume pas ses devoirs et si l'homme ne remplit pas ses devoirs conjugaux, il peut y avoir de bagarre. Si l'homme cherche une seconde épouse, et la femme constate cela, la bagarre peut commencer. Les hommes qui ont plusieurs femmes ont subi de violences au foyer. La polygamie est un désordre, une pagaille. Les enfants issus d'une telle union peuvent être source de violence. Pour exemple, les hommes qui boivent et fument de la drogue. »

Des propos de cet informateur, on comprend que les valeurs éducatives sont à considérer dans le choix du conjoint. Et c'est ce que l'auteur Assaba disait déjà :

« Le mot « ekɔ » sert à désigner l'éducation. Il dérive du verbe kɔ qui signifie élever et apprendre. C'est dire que l'éducation consiste à élever ou à apprendre. Il suit que l'éducation est le travail des adultes sur les enfants, car ce sont eux qu'il s'agit d'amener au monde » (Assaba 2000 : 76). Par ailleurs, étant un processus, « l'éducation n'est rien d'autre que les moyens mis en œuvre par les hommes pour s'assurer leur intégration dans la société, c'est-à-dire pour assimiler et appliquer les valeurs définies par leur groupe social » (Assaba, 2000 : 77).

Différentes institutions assurent l'éducation. Il s'agit des religions, de la famille, les réseaux sociaux et l'école.

Les chercheurs en sociologie et surtout en anthropologie de l'éducation voient l'intégration comme l'une des composantes de l'éducation. « *Le premier élément de l'éducation entendue comme intégration sociale est la conscience de l'importance des hiérarchies* » (Assaba, 2000 : 95).

Il existe dans une arène locale, une hiérarchie qu'on respecte dans le processus de socialisation. Les violences conjugales sont nées des contradictions dans l'éducation des deux partenaires. Lorsque le garçon et la fille reçoivent l'éducation dans les différentes institutions éducatives, ils savent déjà les rôles qui leur sont destinés dans la vie conjugale. Certaines pratiques religieuses créent des conditions qui favorisent l'émergence de la violence.

V-1-5 Pratiques religieuses dans la violence conjugale

Certaines convictions religieuses n'encouragent pas la vie paisible du couple. Le fait que les deux (2) partenaires pratiquent différentes religions est source de violences car ces derniers ont différents systèmes de foi. C'est à ce sujet que l'interlocuteur E s'est livré à nous en ces termes : « *Les partenaires hommes qui ne pratiquent pas les mêmes religions que leurs épouses sont traités de diables* ». Les chants et les séances de prières nocturnes d'un partenaire perturbent le sommeil du second qui ne pratique pas la même religion que le premier. Ces situations parmi tant d'autres créent des mésententes qui aboutissent par finir à des cas de violences. Voici dans l'encadré n°2 les propos d'un informateur en l'occurrence " un pasteur" à ce sujet :

Encadré n°2 :

« les maris païens haïssent la parole de Dieu et s'en tiennent à la religion endogène. Le problème est que la femme qui va à l'église est ennemie de la tradition. Ce qui fait que les femmes sont considérées comme étant ennemis des maris. Ce qui donne lieu à deux (2) mondes différents dans un même foyer. Il y a aussi l'insoumission totale de certaines femmes. Ces dernières considèrent leurs maris comme des agents du diable. Ces femmes tordent coup à la parole de Dieu. Il s'agit d'un détournement de la vérité biblique à des fins personnelles. Les chrétiens qui ne respectent pas les normes religieuses dans le domaine du mariage connaissent de violences conjugales. Le comité de la paroisse à la recherche de la paix dans le foyer réconcilie les deux(2) conjoints. »

Source : Données de terrain, 2015

Les femmes font une mauvaise interprétation des prédications des pasteurs dans le but d'obliger leurs partenaires à un changement de comportements. C'est de cette manière qu'elles cherchent à imposer leur point de vue.

Le boycott des funérailles des beaux-parents par l'homme est aussi source de violence conjugale à Bohicon.

V-1-6 Enterrement des beaux parents ou rite de passage

C'est une occasion pour l'homme de démontrer à sa femme l'amour qu'il a pour cette dernière. Les partenaires qui négligent l'enterrement des beaux parents courent des risques de violences conjugales. Selon un chef traditionnel, *« le boycott des cérémonies funéraires ou de l'enterrement des beaux parents constituent une source de violence. Lorsque le mari n'enterre pas*

convenablement son beau-père ou sa belle-mère, les parents de la femme peuvent refuser à leur fille de regagner son mari après l'enterrement ».

En milieu *fon* à Bohicon, l'enterrement des beaux parents constitue un moment d'épreuves pour l'homme. C'est en ces moments-là, qu'il est bien apprécié s'il réussit. Pour y parvenir, l'homme apporte alors à cette occasion, les preuves de sa bravoure.

La position sociale de la femme est également un facteur explicatif de violences conjugales.

V-1-7 Position sociale de la femme

La position sociale de la femme dérange son époux. Selon le chef traditionnel F demeurant à Zakpo : « *Les femmes qui sont issues d'une famille royale " axóvi" s'opposent à la soumission à leur mari* ». Mais la réalité est que dans la société *fon* à Bohicon, la soumission au mari n'est pas négociable. Mais les *ahovi* font une exception à cette règle. C'est alors que cette position tranchée dérange leurs partenaires. Pour ces derniers, il s'agit simplement d'une entrave à l'autorité maritale. Les violences conjugales ne sont pas sans conséquences sur les couples.

V-2 Impact des violences conjugales sur la vie des couples et les victimes

Les violences conjugales peuvent conduire à la dislocation du couple. La fréquence et la permanence des violences rendent invivables la vie de couple. Les partenaires n'arrivent plus à vivre ensemble. Cela crée la panique générale. C'est alors que l'un ou l'autre se retrouve dans l'insécurité et préfère quitter le domicile conjugal. C'est dans le but de mieux comprendre cette réalité, qu'il nous a plu au cours de la recherche de connaître l'avis des interlocuteurs sur la question. La figure ci-dessous relate leur réponse.

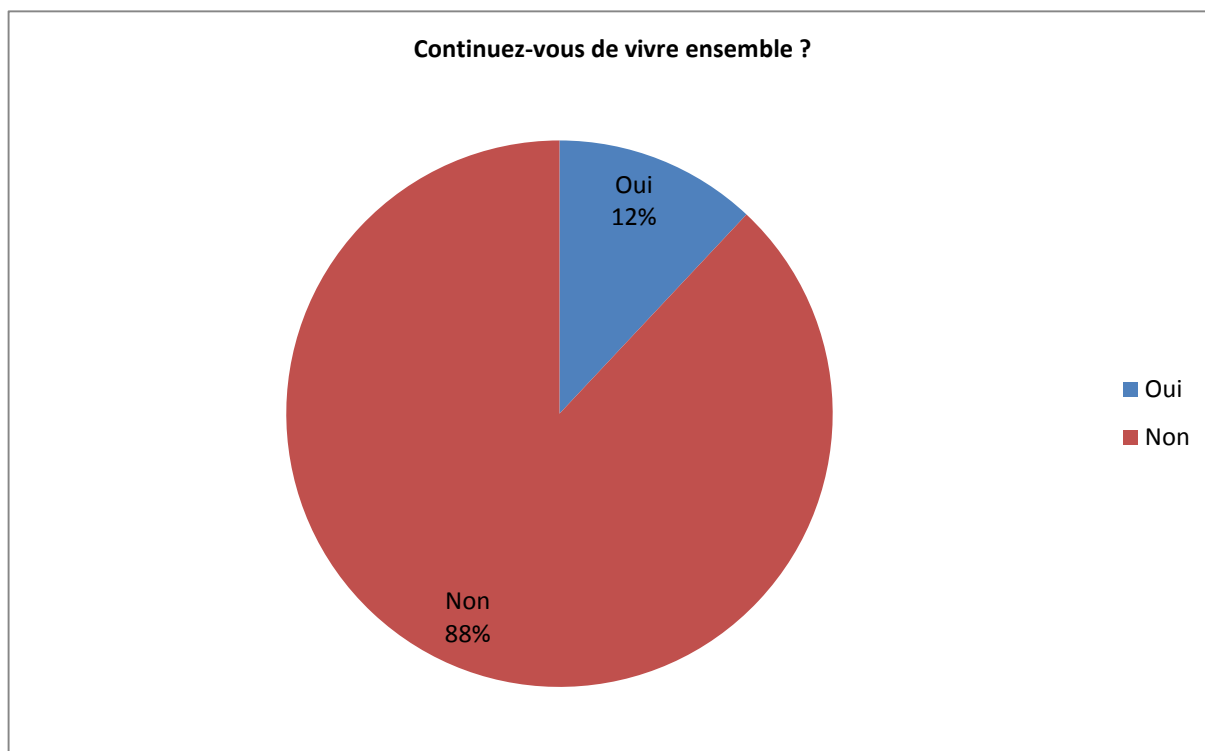


Figure N° 5 : Répartition des couples selon leur situation au moment de l'enquête

Source : Données de terrain 2015

On comprend avec cette figure, que 88 % des partenaires ayant connu les violences conjugales ne sont plus ensemble. Cette donnée montre combien de fois les violences fragmentent et détruisent les couples.

Les propos de l'assistant juridique du projet EMPOWER à Goho (Abomey) confirment ce constat. Il fait allusion dans son discours aux séquelles des violences physiques en affirmant : « *les violences physiques occasionnent la dislocation de la famille, les enfants sont frustrés. On retrouve les séquelles de la violence sur le corps de la victime. L'éducation des enfants est négligée* ».

Selon la responsable du CPS de Bohicon, « *Les conflits conjugaux affectent les aspects physiques, psychiques, psychologiques, socioaffectif, spirituel, sociaux, économiques de la vie humaine. Cela participe de la mauvaise structuration des enfants* ».

Mais pour un assistant social du CPS, « *L'éducation des enfants est ratée. La séparation des couples crée un choc psychologique au niveau des deux partenaires* ».

On retient que les enfants sont les vraies victimes des violences conjugales. S'il est possible à chacun des partenaires de briser le lien conjugal pour se remarier, il n'est pas donné aux enfants de choisir d'autres parents. Ils sont condamnés à subir les méfaits des violences conjugales. Compte tenu des séquelles de la séparation des partenaires sur la vie des enfants, il est préférable d'opter pour la négociation sociale des violences conjugales.

CHAPITRE 6 : INSTITUTIONS DE CONTROLE SOCIAL FACE A LA PERSISTANCE DES VIOLENCES CONJUGALES A BOHICON

Ce chapitre représente la phase analytique des résultats de la recherche que nous venons précédemment de présenter. Il aborde le fonctionnement des acteurs institutionnels de gestion des violences conjugales en rapport avec les activités de lutte contre les violences conjugales à Bohicon.

VI-1 Les couples : un microcosme des violences conjugales

Comme cela a été décrit, aujourd'hui les facteurs socioculturels qui caractérisent la persistance des violences conjugales à Bohicon sont énormes. Ces facteurs sont entre autres : la maturité physique des partenaires, le niveau d'instruction des partenaires, l'activité exercée par la femme, la nature du couple, le nombre d'enfants à charge, le fonctionnement du foyer, l'éducation des enfants, la satisfaction des besoins du foyer, la satisfaction des besoins de l'autre partenaire, la polygamie, la dot, l'accès à l'héritage par la femme, les comportements de recours à la violence, les pratiques religieuses favorisant la violence, l'enterrement des beaux parents et la position sociale de la femme.

Selon les informations recueillies auprès des interlocuteurs, tous ces facteurs justifient le phénomène mais il est à remarquer, que certains interlocuteurs mettent l'accent sur l'accès à l'héritage comme signe d'émancipation des femmes. Voici à ce propos, les déclarations du chef traditionnel P : « *chez nous en milieu fon, les femmes ont d'héritage. Les familles constituent alors pour elles des refuges* ». Ce facteur est à considérer car il s'agit d'une particularité de la ville de Bohicon et les femmes en sont bien conscientes.

L'émancipation de la femme est alors une source de violence conjugale. A cet effet, Amouzouvi (2011) soutient que selon le citoyen lambda, la femme est un être faible. La curiosité scientifique fait découvrir quelques qualités exceptionnelles de la femme qui lui confèrent les possibilités d'avoir un statut social et d'occuper des fonctions importantes. Ces qualités lui donnent une place dans la société. Cette position sociale dérange parfois l'homme et conduit à la violence conjugale dont peut être victime la femme. Ceci confirme les informations que nous avons reçues sur le terrain selon lesquelles l'émancipation « *nukúnhúnhun* » de la femme à Bohicon n'est pas du tout souhaitée par son mari

Il explique qu'au Bénin et plus particulièrement en milieu *fon* du plateau d'Abomey, l'histoire retient que la femme a une bravoure exceptionnelle.

La question de la violence conjugale fait penser à l'émancipation de la femme. Cette émancipation est le signe d'une certaine modernité. Dans l'histoire du Bénin, la femme d'Abomey a joué le rôle important pour la sauvegarde du royaume. Les amazones ont lutté aux côtés des hommes pour défendre la patrie face à cette invasion étrangère au XIXe siècle sous le règne du roi Ghézo. La détermination des amazones est un fait historique et culturel qui remet en cause toute tendance à la chosification de l'être féminin.

Cette émancipation qui les anime, les rend insoumises à leurs maris. La garantie d'accès aux biens matériels laissés en héritage par leurs parents justifie leurs attitudes. C'est ainsi que la plupart s'en orgueillissent proprement. Ce genre de chose n'est pas apprécié par les maris qui vivent les comportements de leurs épouses comme une déviance sociale, une rupture avec l'ordre et l'équilibre établis par la société. C'est dans leur élan de rétablir l'ordre normal des choses que surviennent les violences.

VI-2 Institutions de contrôle social de la lutte contre la violence conjugale à Bohicon.

La persistance de la violence conjugale est un élément constitutif des discours sociaux à Bohicon. La phrase qui revient de façon récurrente : « *aucun couple n'est à l'abri des violences conjugales* ».

Globalement, face à la montée de ce phénomène, les familles, la communauté, les autorités religieuses, et l'ensemble des institutions de contrôle social en matière de lutte contre les violences conjugales ont en réaction à ce phénomène, développé plusieurs attitudes et des pratiques que nous avons décrites ci-dessous.

VI-2-1 Institutions primaires dans le contrôle social

VI-2-1-1 Familles confondues face à la persistance de la violence conjugale

Avec un PIB/habitant de 6,5 % en 2014, le Bénin est classé au 165^{ème} rang dans le rapport sur le développement humain 2014. Aujourd'hui, l'une des caractéristiques majeures de la plupart des familles de la commune de Bohicon est la vulnérabilité, caractérisée par :

- ✓ un très faible pouvoir d'achat : 34 % de la population vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté,
- ✓ un fort taux d'analphabétisme : plus du 2/3 de la population sont analphabètes selon les déclarations du chargé du personnel de la mairie de Bohicon.

Les conséquences du très faible pouvoir d'achat de la population sont plus ressenties sur les femmes. Les époux, dont certains ont contracté des mariages de type polygame n'arrivent souvent pas à répondre favorablement aux différentes sollicitations de leurs épouses relatives aux besoins du ménage. On assiste à ce niveau à la démission des époux dans leur rôle de satisfaire

convenablement les besoins fondamentaux de la famille. C'est alors que les femmes obnubilées par le seul souci de satisfaire les besoins du ménage sont obligées de s'adonner considérablement à toute activité pouvant leur permettre de répondre efficacement aux besoins du foyer. Il y a donc un inversement de rôles ; situation qui n'est pas sans conséquences sur la vie conjugale.

« *La nouvelle division internationale du travail comporte aussi des conséquences sur la structure de la famille* » (Sklair 1987 : 13). Le travail de la femme a une influence sur la vie conjugale. Certains chercheurs comme Sklair pensent que cela menace la paix et remet en cause l'équilibre conjugal. De plus en plus, bon nombre de femmes exerçant un métier n'accordent plus assez de temps aux besoins du foyer. C'est pour cela que : « *la propension des femmes sans mari, particulièrement celles travaillant en industrie est très forte* » (Sklair 1987 : 13).

Dans le cadre de cette recherche, les femmes qui mènent les activités génératrices de revenus au bord des rues s'intéressent davantage à la réussite de leur commerce plutôt qu'aux besoins de leurs foyers. Elles n'arrivent pas à concilier leurs activités économiques avec leur rôle de reproduction sociale à savoir, assurer l'éducation et le suivi sanitaire des enfants et satisfaire les besoins essentiels de son époux. « *D'un côté, le travail des femmes à l'extérieur du foyer, comme celui des enfants, était nécessaire à la survie et à l'amélioration des conditions de vie de la famille. La contribution des femmes et des enfants à l'effort collectif de la famille faisait partie des normes culturelles que les travailleurs immigrants avaient acquises de leur milieu rural d'origine* » (Harevent, 1985 : 17-18).

Selon d'autres auteurs, cette pratique a de conséquences sur la vie conjugale. L'autonomisation de la femme fragilise le lien conjugal. « *En même temps qu'il s'autonomise, le lien conjugal en vient à se fragiliser puisque fondé principalement sur l'affectif* » (Hurtubise et Queniart, 1998 : 7).

Toujours dans cette même optique, certaines s'adonnent à des activités telles que le travail du sexe, terme usuel utilisé pour parler de la prostitution. Ce comportement n'est pas du goût de leurs époux qui sont incapables d'honorer leurs engagements vis-à-vis de leurs familles. C'est alors que les violences naissent. Ces derniers pour se faire justice, sont obligés de saisir les acteurs institutionnels de lutte contre les violences conjugales à Bohicon. Pour constituer des pièces justificatives des violences subies à présenter à ces acteurs, elles font appel à l'expertise de techniciens de laboratoire photographique. Ces techniciens réalisent la photographie des violences corporelles subies ou des atteintes à l'intégrité du corps physique. L'un des techniciens de laboratoire, surnommé "Pasteur" nous a fait la confidence suivante : « *moi je suis un pasteur. Mon laboratoire constitue pour moi mon église. Mes membres uniquement constitués de femmes battues par leurs époux, objets de violences viennent ici me poser leurs problèmes. C'est alors que tout en leur faisant les photos, je profite pour leur prodiguer de sages conseils qui selon moi font effets. Je ne suis donc pas un simple technicien de laboratoire photo* ».

L'illettrisme et l'analphabétisme caractérisent aussi les familles et particulièrement les adultes à Bohicon. Cela explique le fait que ces adultes méconnaissent les droits des femmes et sont ignorants des conséquences et sanctions qu'ils encourent en faisant violences sur leur époux.

Lorsque les violences interviennent, la plupart des couples optent pour le règlement à l'amiable. C'est le cas de 98% des victimes. La famille est la première institution indiquée pour gérer les violences conjugales. Presque tous les partenaires préfèrent régler leur problème en famille suivant le dicton fon qui stipule : « Le linge sale se lave en famille ». Mais ce règlement n'est possible que lorsque les partenaires ont contracté leur union conformément aux valeurs et normes reconnues par les familles en matière de mariage. Or, les cas fréquents sont des unions formées sans le consentement des parents.

VI-2-1-2 La ville de Bohicon : un contexte urbain favorable à la violence conjugale

La situation géographique urbaine de la ville de Bohicon est une aubaine pour l'installation des familles issues des zones rurales ou villageoises. Elles sont nombreuses à venir s'installer dans cette ville carrefour ; ville d'affaire à la recherche d'une vie meilleure. Bohicon est une ville favorable au commerce. Elle profite beaucoup aux femmes. C'est alors qu'elles s'efforcent pour améliorer leur train de vie en menant des activités génératrices de revenus, les époux ne répondant pas favorablement à leurs attentes. En menant des activités génératrices de revenus, elles acquièrent vis-vis de leur époux, une certaine autonomie financière. Cette autonomie est mal perçue par leur époux qui l'assimilent à un excès de zèle des femmes et pour eux, cela rend les femmes insoumises. En attestent les propos ci-après d'un époux : *« les problèmes ont commencé entre nous depuis que ma femme a commencé par gagner un peu de sous dans son commerce. Elle ne me respecte plus comme cela se doit »*.

On peut déduire de tout ceci, quelques défaillances par rapport aux rôles de contrôle social de la communauté dans la lutte contre les violences conjugales.

VI-2-1-3 Chefferie traditionnelle, autorités locales et pasteurs en disgrâce

Les institutions sociales, la chefferie traditionnelle, les autorités locales et religieuses semblent, de plus en plus, rester en retrait dans le cadre du contrôle social et de la lutte contre les violences conjugales. En effet, les chefs traditionnels, les autorités locales et religieuses beaucoup plus proches des populations, ne se distinguent aujourd'hui en rien de celles-ci. Leurs méthodes de gestion des violences conjugales sont jugées dépassées.

Leur mode de gestion se limite seulement au règlement à l'amiable. Pour le cas des autorités religieuses, en l'occurrence les pasteurs, ceux-ci règlent

souvent ces différends par des séances de prières, des séances de relation d'aide. L'on est en droit de s'interroger sur la maîtrise des pratiques de médiation sociale par ces autorités religieuses, dont les intentions sont, certes, bonnes.

Les partenaires conjugaux utilisent aussi les services des « *bokonon* » pour régler leurs différends. Dans le jargon local, « le bokonon » est assimilé au consultant du Fâ. C'est donc à lui que les partenaires se réfèrent pour mieux comprendre les causes des violences qu'elles subissent quitte à parvenir à des solutions durables. Pour Apovo (2005), « *le Bo est le fondement de la dynamique sociale comme le prouve son nom dans toutes les bouches* » (Apovo, 2005 : 169). Le *bo* peut être offensif, défensif ou protecteur. Il aide à sortir des situations conflictuelles comme les cas de violences conjugales. Un partenaire peut battre sa femme parce que la coépouse l'a voulu. Le *bo* contribue alors à réguler les rapports déjà tendus entre époux et épouses.

Les autorités locales aussi procèdent par des séances de sensibilisation. C'est lorsqu'il s'agit des cas récidivistes que le responsable de l'acte de violence conjugale fait l'objet de punition publique. Tous ces acteurs travaillent selon les cas en parfaite synergie.

Mais il faut remarquer que les autorités locales, en tant qu'institution primaire du contrôle social, ont beaucoup perdu de leur influence sur les populations administrées. Cela tient, en partie, de la politisation dont elles font ouvertement l'objet. En effet, leurs choix ne se font plus sur mérite mais de manière peu orthodoxe. Ainsi, la résolution des conflits ayant conduit aux violences conjugales se font avec partialité car on désire faire plaisir à telle ou telle autre personne ou carrément c'est pour leur propre profit. C'est dans le but de conserver ou d'agrandir leur électorat.

En résumé, de l'analyse de l'état et du fonctionnement des institutions primaires de contrôle social que sont les familles, la communauté, la chefferie

traditionnelle, les autorités locales et religieuses, il ressort que ces derniers sont en retrait dans le cadre du contrôle social et la lutte contre la violence conjugale.

Dès lors que ces institutions, qui ont vocation de prévenir et de contenir les vellétés déviantes des couples, ne peuvent plus accomplir cette mission, il va de soi que la tâche revient aux institutions spécialisées dans la répression de la violence conjugale, à savoir les forces de l'ordre, le Centre de Promotion Sociale (CPS) et les ONGs.

Ces institutions spécialisées, soumises à la force publique, seraient-elles aussi incapables d'y mettre un terme ?

VI-3- La lutte contre la violence conjugale : une tâche difficile pour les institutions spécialisées

L'affaiblissement des institutions primaires de contrôle social dans le cadre de la lutte contre la violence conjugale, laisse présager plus d'activités pour les institutions spécialisées.

VI-3-1 Les institutions spécialisées

Le CPS et les forces de l'ordre sont les deux (2) institutions spécialisées qui interviennent dans la gestion de violences conjugales dans la ville de Bohicon.

Les actions du CPS se limitent à l'accompagnement et à l'assistance sociale des couples objets de violences. Le CPS prodigue des conseils aux couples en les mettant dans un processus d'accompagnement à la réconciliation. Le règlement que fait le CPS consiste en un règlement des conflits dans l'intérêt des enfants. C'est dire que c'est la cause des enfants qui est primordiale dans ce mode de gestion. Pour y arriver, le CPS aide les couples à assurer l'éducation des enfants même si ces derniers optent pour le divorce. Un dispositif est mis en place et consiste en ce que les partenaires déposent mensuellement de l'argent

de petit déjeuner aux enfants. Un cahier est ouvert à cette fin pour le suivi. « *la recherche de l'aide est une des options dont l'individu dispose pour faire face à ses difficultés* » (Rinfret-Raynor 1997 : 4). C'est là, l'une des stratégies de recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale décrites par l'auteur : le cas des femmes référées au CPS. « *Le fait de rechercher de l'aide peut constituer une menace à l'estime de soi puisque, pour plusieurs, elle signifie admettre ouvertement son inadaptation personnelle* » (Rinfret-Raynor 1997 :6). Le sentiment de honte et de culpabilité contribuent à la réticence des femmes à créer et maintenir des contacts d'aide. L'autre élément primordial de la gestion des violences conjugales par le CPS est la garde des enfants. En tout état de cause l'intérêt des enfants prévaut. Mais certains partenaires ignorent cette réalité. 96 % de ceux qui ont porté plainte contre leurs partenaires assurent la garde des enfants. Les partenaires qui recherchent une relation d'aide le font à cause des enfants qu'ils voient souffrir.

La gestion de quelques cas types de violences conjugales nous a beaucoup édifiées au cours de la collecte des données. Voici en encadré la description de l'un des cas :

Encadré n° 3:

« Elle a mis de l'eau sur le feu pour blesser son mari. Malheureusement elle s'est blessée en blessant son mari aussi. Elle a menti en disant que c'est son mari qui lui a versé de l'eau. Les parents de la femme ont voulu un règlement à l'amiable. Le mari a voulu régler le problème à l'amiable en promettant 500f/mois et quelques mesures de maïs. Quelques mois plus tard, la dame porte plainte au commissariat sans m'informer sous la direction de l'une de ses tantes venue de cotonou. Saisi de l'affaire, le tribunal a demandé un règlement en famille. Mais le mari a cessé de déposer les sous au niveau du CPS. Les parents exercent assez d'influences ».

Source : Données de terrain, 2015

Comme on peut le remarquer, on ne note pas de différences considérables entre les actions du CPS et celles des institutions primaires de contrôle social. Le règlement à l'amiable est le mode de gestion privilégié à tous les niveaux. Plusieurs interlocuteurs décrivent le fait au niveau du CPS et c'est là l'une des raisons pour lesquelles les victimes de violences conjugales se découragent de jours en jours quant à la saisie du CPS.

Selon les informations recueillies sur le terrain, c'est en cas de blessures graves que les victimes saisissent les forces de l'ordre. Ces dernières gèrent les cas de blessures par voie de fait lorsqu'elles sont informées. Elles demandent à la victime d'enclencher une procédure judiciaire. C'est alors que selon les cas, le tribunal est saisi. Mais il est à noter que les partenaires qui pensent vivre encore ensemble ne saisissent pas les forces de l'ordre pour la gestion de leur conflit.

Avec ce développement, on peut conclure que le mode règlement privilégié des violences conjugales à Bohicon est le règlement à l'amiable ; ce qui ne favorise pas la réduction du phénomène. Quel est alors l'appréciation des interlocuteurs de l'accompagnement de ces institutions ?

VI-4- Appréciation de l'accompagnement des institutions

Il s'agit ici, de faire cas de l'appréciation des informateurs de l'intervention des institutions spécialisées de lutte contre la violence conjugale.

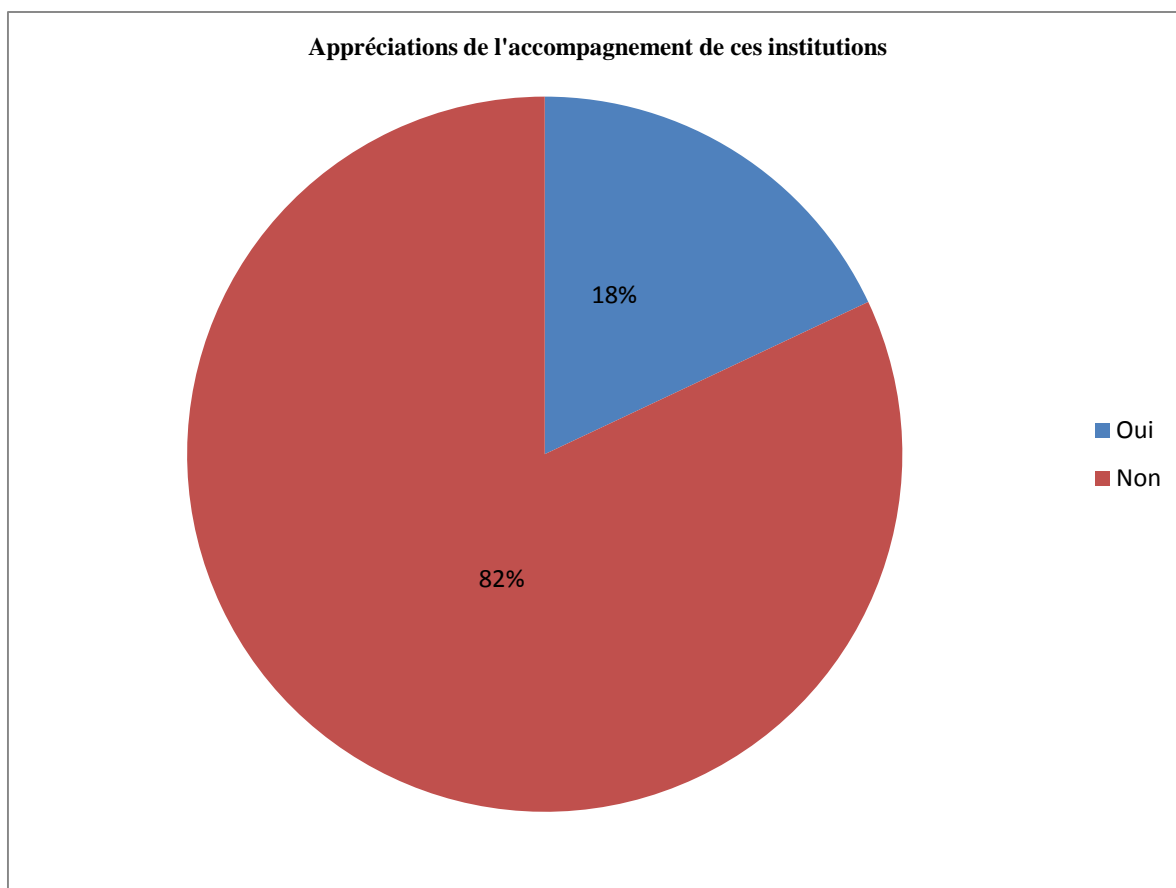


Figure N°6 : Répartition des informateurs selon leur appréciation des institutions de gestion des violences conjugales

Source : Données de terrain 2015

A la lecture de cette figure, on comprend que les actions de ces institutions sont diversement appréciées des informateurs. C'est seulement 18 % des informateurs qui trouvent efficaces ses interventions. La majorité c'est-à-dire les 82 %, ne comprennent pas leur importance. Comme évoqué plus haut, selon ce fort taux d'interlocuteurs il n'y a pas de différences entre les interventions des institutions spécialisées d'avec les stratégies de règlement des violences conjugales par eux-mêmes. Pour ces interlocuteurs, les acteurs institutionnels devront revoir leur approche d'intervention de manière à ce que leurs actions puissent avoir d'impacts sur la montée des violences conjugales à Bohicon.

VI-4-2 L'ATTITUDE DES FORCES DE L'ORDRE DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Les forces de l'ordre sont saisies des cas de violences conjugales lorsqu'il s'agit des cas de blessures graves. Et dans la plupart des cas, il s'agit des couples qui, fatigués de la vie conjugale, désirent aller au divorce. C'est alors que les familles des coupables qui, dans la plupart du temps se trouvent être les familles des maris, mobilisent leur réseau social (ami, parents, connaissances, etc.) pour aider leur fils, auteur des violences, à l'annulation des peines encourues ou à l'exécution des peines légères, de simples amendes financières, prise en charge des frais de soins de santé de la femme, etc. Ces comportements de compromis dont font preuve les forces de l'ordre présentent des avantages (règlement à l'amiable, pacification des relations sociales, etc.) et des inconvénients (lenteur, perte de temps dans le traitement des cas de violences).

Ainsi, sans dispositions préalables fortes au niveau des institutions primaires de contrôle social, ni punition efficace de la part des institutions spécialisées, le phénomène de la violence conjugale pourrait perdurer dans le milieu social étudié et prendre des formes nouvelles.

CONCLUSION

Le présent travail de mémoire est réalisé pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Sociologie de développement. La recherche porte en effet sur les « *Déterminants socioculturels de la persistance de la violence conjugale à Bohicon* ». Deux grandes parties, comportant chacune trois chapitres, sont ainsi constituées. La première partie comporte trois chapitres : Cadre théorique et conceptuel de la recherche, monographie contextuelle et cadre méthodologique.

Cette partie, aborde tous les grands points relatifs à la problématique de la recherche, à la revue de littérature, à la présentation du milieu d'étude, ainsi qu'à la démarche méthodologique à suivre. En cela, deux hypothèses de recherche et deux objectifs spécifiques sont été élaborés pour orienter les activités à mener sur le terrain.

La deuxième partie de ce travail ou présentation et analyse des résultats est également scindée en trois chapitres complémentaires. Les deux premiers chapitres de cette deuxième partie comportent la présentation des résultats par objectifs spécifiques. C'est alors que dans un premier temps, l'accent a été mis sur la description de la structuration des foyers objets de violences conjugales à Bohicon qui est en relation avec l'objectif spécifique n°1. Dans un second temps, il a été question des résultats de l'objectif spécifique n°2 relatifs aux facteurs socioculturels de la violence conjugale à Bohicon. Le sixième et dernier chapitre du travail a représenté la phase analytique des résultats de la recherche.

Le modèle d'analyse utilisé est le structuro-fonctionnalisme. Ainsi, la structuration des foyers objets de violences conjugales et le fonctionnement des institutions spécialisées ont été étudiés. Cette étude a été d'une grande utilité.

Elle nous a permis de connaître les facteurs socioculturels qui expliquent la violence conjugale dans la ville de Bohicon.

Les informations reçues sur le terrain ont aidé à comprendre la composition des foyers, prendre connaissance des tranches d'âges des partenaires et des statistiques sur leur niveau d'instruction. C'est en cela que la description de tout ceci corrobore l'hypothèse n°1 qui est « décrire la structuration des foyers à Bohicon ».

Le dernier chapitre (Institutions de contrôle social face à la persistance des violences conjugales à Bohicon) de cette deuxième partie complète les deux premiers. Il analyse autrement, sous l'angle structuro-fonctionnaliste, le rôle et le fonctionnement des différentes institutions primaires et spécialisées dans le cadre du contrôle social et de la lutte contre la violence conjugale en particulier. L'intérêt accordé à l'approche fonctionnelle des institutions primaires (familles-communauté-chefferie, pasteurs, etc.) d'un côté, et spécialisées (CPS et forces de l'ordre) de l'autre, a ainsi permis de constater des faiblesses qui remettent en cause l'efficacité des activités de lutte contre la violence. La conséquence est que les violences conjugales persistent encore dans les ménages.

Ces dysfonctionnements institutionnels ajoutés aux facteurs socioculturels énumérés dans les deux premiers chapitres de la deuxième partie concourent à affirmer que cette recherche a permis la vérification de l'hypothèse n°2 énoncée comme suit « identifier les facteurs socioculturelles favorables aux violences conjugales à Bohicon ».

En effet, d'un côté, on a les institutions primaires de contrôle social qui peinent à être efficaces dans leur mode de gestion des violences conjugales. Désormais, la tâche est à la portée des institutions spécialisées du contrôle social que sont le Centre de Promotion Sociale (CPS) et les forces de l'ordre. Il se fait que ces dernières aussi proposent a priori les mêmes modes de gestion des violences conjugales qui est le règlement à l'amiable.

Mais, dans un contexte où les actions des institutions primaires et celles spécialisées se résument au règlement à l'amiable, la lutte contre la violence conjugale s'avère beaucoup plus compliquée.

Dans l'optique de parvenir à une meilleure maîtrise des violences conjugales, il est opportun de se pencher sur les facteurs socioculturels du phénomène dans un seul segment social.

Références bibliographiques

- AFRIQUE CONSEIL., (2006), *Monographie de la commune de bohicon*, 72p
- AMOUZOUVI, D. (2011), « Emancipation de la femme : Impact des réalités Endogènes », Avril-Mai-Juin 2011, in *Geste et voix* N° 11, pp.198-216
- APOVO, C. (2005), *Anthropologie du "Bo" (théorie et pratique du gris-gris)*, CNPMS, Porto-Novo, 276 p.
- ASSABA, C. (2000), *Vivre et savoir en Afrique : Essai sur l'éducation orale en yoruba*, Paris : L'Harmattan, 213p.
- BERTAUX, D. (2003), *Les récits de vie*, Paris : Nathan, Université.
- BIAOU, G., (2005), *Dimension économique et sociale du développement durable*, Abomey-calavi, CIFRED, 283p
- BOUDON, R. FILLIEULE, R., (2004), *Les méthodes en sociologie*, Paris, 12^{ème} édition, : PUF, 125p.
- BOUDON R. et BOURRICAUD F., 2011, *Dictionnaire Critique de la Sociologie*, Paris : Quadrige, 4^{ème} édition.
- CARE (2013), *Violence faites aux femmes, l'urgence de lutter contre les inégalités sociales, économiques et culturelles qui sont à l'origine de ces violences*, Dossier de presse, 16p.
- CEGARRA M., (2003), *Vers une anthropologie de l'éducation : entre attirance et réserve*, SPIRALE-Revue de Recherches en Education n°31 pp19-25
- CONASY/B., (2014), *Recueil des conventions, lois et textes règlementaires sur les Droits des femmes*, république du Bénin, 306p
- EMPOWER PROJECT : (2008), *Violence faites aux femmes et aux Bénin*, Etude de base du projet EMPOWER, 184 p.

- FOURN, E., (2011), *Politique de promotion du genre au Bénin : leurre ou réalité ? , rôle et importance des femmes dans le développement socio-économique du Bénin : pesanteurs culturelles et sociologiques*, CAPOD, 20p.

- FOURN, E., VOUHE, C., (2006), *Rapport final de la mission genre Ben, 9 ACPBEN 012*, Mission d'étude sur le profil genre du Bénin, 91p

- GAGNON, N. (1995) « Culture sportive et violence faite aux femmes » service social Vol.44 n° 2 ,1995 p 35-56

- GALLIMARD, A., (1948), *Introduction à la philosophie de l'histoire*, vuibert, 120p.

- GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2004, 160p.

- HAREVENT. (1985), « Les grands thèmes de l'histoire de la famille aux Etats-Unis », in *Revue d'histoire de l'Amérique française vol.39 n°2*, pp.185-209

- HOUINSA, D, (2008), *Femme du Bénin au cœur de la dynamique du changement social*, Friedrich Ebert Stiftung Bénin, 304p.

- HURTUBISE, R. et QUENIART, A., (1998) « Nouvelles familles, nouveaux défis pour la sociologie de la famille », in *sociologie et sociétés vol.30 n°1*, pp 133-143.

- KAUFMAN, M. (1987), *The Construction of Masculinity and the Trial of Men's Violence*, in Kaufman, M. (ed) *Beyond Patriarchy : Essays by Men on Pleasure, Power and Change*, Toronto/New York : Oxford University Press, 1-29.

- LA FONTAINE M, F., (2002), *Dimension effective de la violence conjugale masculine féminine : contribution de la théorie de l'attachement*, thèse présentée à l'Université de Québec à Trois-Rivières, 168 p.

- LEGRAND, M., (1993), *L'approche biographique. Théorie, clinique*. Paris : Éditions Presses Internationales, 220p.
- MARGOT, (B.), (2012), *la violence conjugale*, liège, olympiades de Sciences Sociales, 12p.
- Mariama Ba. (2001), *une si longue lettre*, Le serpent à plumes, Paris, 164p.
- Ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité, (2005), « *les causes d'instabilité des familles au Bénin* », 48p.
- PERREAULT, (R.), 2000, *l'attachement et la différenciation du soi comme variables prévisionnelles de la violence conjugale*, Mémoire présenté à l'université de Québec à Trois rivières, 115 p
- PINEAU, G., & LE GRAND, J.-L., (2002), *Les histoires de vie*, Paris : PUF.
- RINFRET-RAYNOR, M., et al, (1997), « Les stratégies de recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale : le cas des femmes référées aux CLSC par les policiers », in *Criminologie*, vol. 30, n° 2, pp. 87-108
- ROCHER, G, 1992, *Introduction à la Sociologie générale*, in Editions HMH ltée, troisième édition
- ROCHER G., *Le changement social*, Paris, Dunod, 2002.
- RONDEAU, G. et ROY B., (1997), «Le contrôle exercé sur la conjointe : comparaison de quatre groupes d'hommes». in *Criminologie*, Vol.30, n° 2, pp 47-65.
- SEGUROLA B., *Dictionnaire fon-français*, Cotonou, Société des missions africaines, 2000, 301p.
- SKLAIR, L., (1987), « Métathéorie, théorie et recherche empirique : l'analyse de la dépendance et du "gender" en sociologie du développement » in *Sociologie et sociétés*, vol. 19, n° 2, pp. 51- 64

- THERIAULT L. & GILL C. 2007, « Les déterminants sociaux de la santé et la violence conjugale : Quels sont les liens ? » Service social, vol. 53, n° 1, p. 75-89.
- TINGBE-AZALOU, A.,(2008), *forum sur les réalités de la pauvreté face aux défis des objectifs du millénaire pour le développement (omd)*, présidence de la république, 32p.
- UNIFEM. (199), Coopération Française, violences faites aux femmes, la place et le rôle du médecin
- WEBER, M., (1921), *Economie et sociétés*, Pion, 457p.

Webographie

URI : <http://id.erudit.org/iderudit/706692> Ar. Consulté le 12/09/2015 à 13h25mn.

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/304349> ar. Consulté le 21/01/2015 à 12h05mn.

URI: <http://id-erudite.org/iderudit/001602> ar. Consulté le 22/03/2015 à 08h15mn.

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/017406> ar. Consulté le 25/10/2015 à 20h53mn.

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/001710> ar. Consulté le 02/03/2015 à 13h25mn.

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/017989> ar. Consulté le 12/09/2014 à 18h35mn.

DOI: 10.7202/017989 ar. Consulté le 12/09/2015 à 13h25mn.

URI : <http://id.erudit.org/iderudit/017404> Ar. Consulté le 28/05/2015 à 06h25mn.

ANNEXES

Tableau IV : Grille de lecture

Titre du document exploité	Les principaux centres d'intérêt développés par l'auteur	Passages clés et /ou citations	Résumé du document
<ul style="list-style-type: none">• Auteur (s)• Année de Publication• Ville de publication• Maison d'édition• Nombre de pages• Autres informations			

Source : données de terrain, 2015

GUIDE ADRESSE AUX ACTEURS INSTITUTIONNELS

(Autorités locales, Gendarmerie, Commissariat, CPS, Pasteurs, Prêtres, Autorités coutumières, ONG)

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de DEA sur le sujet : « Déterminants socioéconomiques et culturels de la violence conjugale dans la commune de Bohicon », nous vous prions de nous accorder un peu de votre temps pour cet entretien. Nous vous garantissons l'anonymat des informations recueillies et vous assurons d'en faire un usage judicieux et objectif.

I-Profil

Activité professionnelle :

Nom et prénom :

Lieu :

Heure du début : Heure de clôture :

Age :

Sexe : F M

II- Connaissances du phénomène

- Définition,
- Causes
 - ✓ socioculturelles et socioéconomiques
 - ✓ Pratiques sociales favorables à la violence ;
 - ✓ Pratiques culturelles favorables à la violence
 - ✓ Pratiques économiques favorables à la violence
- Manifestations dans la commune,
 - ✓ Principaux auteurs
- Particularité de la commune
 - ✓ les types les plus fréquents
- Conséquences,
- Mécanismes de gestion
 - ✓ Mécanismes traditionnels et modernes

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX COUPLES VICTIMES DE VIOLENCES

Date de l'interview:...../...../2015

I-Identité de l'enquêté (e)

1-Nom et Prénom de la femme/Homme:.....

2-Arrondissement de la femme/Homme :

3- Village/quartier:

II-Caractéristiques générales du couple

4- Age :

5- Niveau d'instruction :

Aucun primaire secondaire supérieur

6- Origine: autochtone allogène

7- Activité exercée :

Agriculture commerce artisanat fonctionnaire autres

8- Nature du couple : polygame monogame

09- Type de mariage : union libre mariage par dot mariage légal

10- Age d'entrée en mariage :

11- Age du couple :

12- Nombre d'enfants :

III-Typologie des violences

13- quels sont les types de violences que vous subissez ?

Violences physiques Violences verbales et psychologiques

Violences et abus sexuels Violences économiques

IV-Facteurs explicatifs du phénomène

14- quels sont les rôles que vous assumez dans votre foyer ?

Travaux domestiques Education des enfants

Satisfaction des besoins du foyer Satisfaction des besoins de son partenaire

Attention accordée à son partenaire Autres

V-Gestion des violences conjugales

15- les institutions de gestion des violences conjugales

Le CPS les forces de l'ordre La famille

Autres (à préciser) :

.....

16- Etes-vous satisfaits de l'accompagnement de ces institutions ?

Oui non

Si non pourquoi ?

.....

17- Continuez-vous de vivre ensemble ?

Oui non

18- Si non, qui assure la garde des enfants ?

Moi-même L'autre partenaire Autre

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
Liste des tableaux	2
Liste des figures	2
Liste des graphes	2
Liste des photos.....	2
DEDICACE	3
REMERCIEMENTS.....	4
DEFINITION DES SIGLES ET ACRONYMES	5
RESUME	7
ABSTRACT.....	8
sinsexwenúxó (Résumé en langue nationale fongbé)	9
INTRODUCTION	10
PREMIERE PARTIE.....	12
CADRE GENERAL	12
DE LA RECHERCHE	12
FONDEMENTS METHODOLOGIQUES ET MONOGRAPHIE DES AYÍZÒ DE TOFFO	13
I- Problématique	13
I-1-Constats	13
I-2- Problème.....	16
I-3 Hypothèses.....	17
I-4 Les objectifs.....	18
I-4-1- Objectif général	18
I-4-2- Objectifs spécifiques	18
I-5- Délimitation thématique.....	18
I-6 Clarification conceptuelle.....	19

1-6-1 Déterminants socioculturels	19
1-6-2 Culture	19
I-6-4 Pouvoir	20
I-6-5 Domination	21
I-6-6 Contrôle conjugal	22
I-6-7 Violence conjugale	22
I-7 Revue de littérature	24
I-8 Modèle d'analyse structuro-fonctionnaliste	32
FONDEMENTS METHODOLOGIQUES ET MONOGRAPHIE DES AYÍZÒ DE TOFFO	34
CHAPITRE 2 : MONOGRAPHIE CONTEXTUELLE	34
II-1 Justification du choix du sujet	34
II-1-1 Raisons subjectives	34
II-1-2 Raisons objectives	34
II-2 Présentation des cadres géographique et institutionnel de la recherche	35
II-2-1 Présentation du cadre géographique	35
II-2-2 Présentation du cadre institutionnel de la lutte contre les violences conjugales au Bénin	36
II-2-2-1 Présentation du CPS de Bohicon	37
II-2-2-2 Présentation du projet EMPOWER	37
II-2-2-3 Présentation des textes de loi relatifs à la réduction des Violences faites aux femmes.	38
II-3 Justification du choix du cadre	42
II-3-1 Raisons subjectives	42
II-3-2 Raisons objectives	42

FONDEMENTS METHODOLOGIQUES ET MONOGRAPHIE DES AYÍZÒ DE TOFFO	44
III-1. Nature de la recherche	44
III-2 Techniques et outils de collectes des données	44
III-2-1 Les techniques de collectes de données	44
III-2-2 Les outils de collecte de données	47
III-2-3 Mode de traitement des données	48
III-2-4 Groupe cible	48
III-2-5 Techniques d'échantillonnage.....	48
III-3 Calendrier de la recherche	50
III-4 Difficultés éprouvées	51
DEUXIEME PARTIE.....	53
PRESENTATION ET ANALYSE	53
DES RESULTATS	53
CHAPITRE 4 : TYPOLOGIE ET FACTEURS SOCIAUX PREDISPOSANT LES PARTENAIRES AUX VIOLENCES CONJUGALES	54
IV-1 Description de la structuration des foyers objets de violences a bohicon	54
IV- 2 Typologie des violences conjugales	56
IV-2-1 Violences verbales et psychologiques	57
IV-2-1-1 La violence verbale.....	57
IV-2-1-2 Violences psychologiques	57
IV-2-2 Violences économiques	59
IV-2-3 Violences physiques.....	59
IV-2-4 Les abus sexuels.....	62
IV-2-4 Violence bouc émissaire	62
IV-3 Facteurs sociaux expliquant les violences conjugales.....	63

IV-3-1-Maturité physique des partenaires	63
IV-3-2 Niveau d’instruction des partenaires.....	65
IV-3-3 Activités exercées par la femme	66
IV-3-4 Nature du couple	68
IV-3-5 Nombre d’enfants à charge	69
IV-3-6 Facteurs liés au fonctionnement du foyer	70
IV-3-7 Education des enfants	71
IV-3-8 Satisfaction des besoins du foyer	71
IV-3-9 Satisfaction des besoins de l’autre partenaire	72
CHAPITRE 5 : FACTEURS CULTURELS ET IMPACTS DES VIOLENCES CONJUGALES	73
V-1 Facteurs culturels expliquant les violences conjugales.....	73
V-1-1 Violence dans les couples polygamiques	73
V-1-2 Implications de la dot	74
V-1-3 Accès à l’héritage comme signe d’émancipation des femmes.....	76
V-1-4 Education et comportements de recours à la violence	77
V-1-5 Pratiques religieuses dans la violence conjugale	79
V-1-6 Enterrement des beaux parents ou rite de passage	80
V-1-7 Position sociale de la femme	81
V-2 Impact des violences conjugales sur la vie des couples et les victimes.....	81
CHAPITRE 6 : INSTITUTIONS DE CONTROLE SOCIAL FACE A LA PERSISTANCE DES VIOLENCES CONJUGALES A BOHICON	84
VI-1 Les couples : un microcosme des violences conjugales.....	84
VI-2 Institutions de contrôle social de la lutte contre la violence conjugale à Bohicon.	86
VI-2-1 Institutions primaires dans le contrôle social.....	86

VI-2-1-1 Familles confondues face à la persistance de la violence conjugale	86
VI-2-1-2 La ville de Bohicon : un contexte urbain favorable à la violence conjugale	89
VI-2-1-3 Chefferie traditionnelle, autorités locales et pasteurs en disgrâce.....	89
VI-3- La lutte contre la violence conjugale : une tâche difficile pour les institutions spécialisées	91
VI-3-1 Les institutions spécialisées	91
VI-4- Appréciation de l'accompagnement des institutions.....	93
VI-4-2 L'ATTITUDE DES FORCES DE L'ORDRE DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES	95
CONCLUSION	96
Références bibliographiques	99
Webographie	103
ANNEXES.....	104
TABLE DES MATIERES	108